

# Canton CHAPELLE-la-REINE

ACHERES  
AMPONVILLE  
BOISSY-AUX-CAILLES  
BOULANCOURT  
BURCY  
BUTHIERS  
FROMONT  
GUERCHEVILLE  
HERBEAUVILLIERS  
JACQUEVILLE

LARCHANT  
LE VAUDOUE  
NANTEAU-SUR-ESSONNE  
NOISY-SUR-ECOLE  
RECLOSES  
RUMONT  
TOUSSON  
URY  
VILLIERS-SOUS-GREZ

## ESSAIS HISTORIQUES, STATISTIQUES, SUR LE DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE :



LA CHAPELLE-LA-REINE. - Hôtel de la Gare

MICHELIN, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, ÉDITEUR.

1829.

Editions AMATTEIS 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS

— 1983 —

## CANTON DE LA CHAPELLE-LA-REINE.

*La Chapelle-la-Reine.*

**LA CHAPELLE-LA-REINE** ; patronne Sainte - Geneviève , de *Capella Reginae* , très-anciennement La Chapelle-en-Gâtinais ; autrefois ( 1789 ) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur , d'abord l'abbé , ensuite les religieux de St.-Maur-des-Fossés , et en 1789 , le chapitre-du-Louvre de Paris ; seigneur , M. d'Argouges ; 146 feux , 500 communicants ( aujourd'hui 925 habitants ) ; dans le Gâtinais Français , sur la route de Fontainebleau à Malesherbes ; coutume de Melun ; élection et grenier à sel de Nemours.

L'origine de cette commune a été un oratoire , autour duquel sont venues se grouper des habitations.

La Chapelle , située sur une éminence , est traversée par la route de Mézières à Orléans ; une autre rue coupe celle-ci à angle droit. L'église est un édifice du xv<sup>e</sup> siècle , qui ne présente rien de remarquable.

La Chapelle-la-Reine est le chef-lieu d'un canton , le siège d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie. Il s'y tient tous les mardis un marché , et l'on vient d'y établir deux foires annuelles , l'une le 21 janvier , l'autre le lundi qui suit le 4<sup>e</sup> dimanche après Pâques.

Dès la fin du xi<sup>e</sup> siècle , ou vers le commencement du xii<sup>e</sup> , ce lieu jouissoit déjà d'une grande importance , car on voit , par une charte de Philippe I<sup>er</sup> , que ce prince , voulant unir à son domaine le comté de Moret , changea avec son oncle Robert-le-Vieil , duc de Bourgogne , pour la ville et comté de Moret , les moulins qui étoient sur le pont de Montereau-Faut-Yonne , les sept îles de la Seine , et la seigneurie de La Chapelle-la-Reine , près de Larchant , stipulant que les habitants du lieu , pour quelque crime que ce fût , ne paieroient qu'un blanc d'amende et ne pourroient être soustraits au service du roi plus loin que d'y aller et revenir en un jour coucher en leur maison , et qu'ils seroient exempts de pionniers , pontonages , barrages et autres immunités.

Une charte de Louis-le-Jeune , année 1169 , porte que pour l'entretien de Barthélemy , alors chapelain désigné de l'église de Saint-Saturin de

Fontainebleau et de ses successeurs, il donne à perpétuité trois muids de blé-froment, mesure de Gâtinais, à prendre sur sa grange de La Chapelle.

En 1560, Edme de Dromont, seigneur et baron en partie de La Chapelle-la-Reine, maître Jean Vignon, prieur, et les manants et habitants de ce lieu, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

*Particularités* : Il est à remarquer que dans cette commune, l'on ne peut se procurer de l'eau que par un puits qui a 200 pieds de profondeur.

*Dépendances* : Deux hameaux : *Bessonville*; *Butteau*.

Les vins provenant de Bessonville sont supérieurs à ceux des autres contrées; les chasselas y sont particulièrement renommés.



---

---

# D E C R E T

N<sup>o</sup>. 1365.

---

D E L A

CONVENTION NATIONALE,

Du 8 août 1793, l'an second de la République  
Françoise,

*Portant que la Commune de la Chappelle - la - Reine  
s'appellera à l'avenir la Chapelle - l'Égalité.*

**L**A CONVENTION NATIONALE après avoir entendu un citoyen de la commune appelée ci-devant la Chapelle-la-Reine, décrète que le nom de cette commune est & demeure changé invariablement en celui de la *Chapelle-l'Égalité*.

*Visé par l'inspecteur. Signé S. E. MONNEL.*

Collationné à l'original, par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 14 Août 1793, l'an second de la République Françoise, une & indivisible. Signé HÉRAULT, président; DARTIGOEYTE, LÉONARD BOURDON & AMAR, secrétaires.

Au nom de la République, le Conseil exécutif provisoire mande & ordonne à tous les Corps administratifs & Tribunaux, que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier & afficher, & exécuter dans leurs départemens & ressorts respectifs; en foi de quoi nous y avons apposé notre signature & le sceau de la république. A Paris, le quatorzième jour du mois d'Août mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république Françoise. Signé DALBARADE. Contresigné GOHIER. Et scellée du sceau de la république.

*Certifié conforme à l'Exemplaire signé par les Administrateurs  
du Directoire du Département*



569 — LA CHAPELLE LA-REINE. — La Grande Rue

2. Collection AMATTEIS



COMBIER IMP. MAÇON

LA CHAPELLE-la-REINE (S.-et-M.) — Avenue de Fontainebleau

Coll. Dion

3. Collection AMATTEIS

CHRONIQUES

DE

**LA CHAPELLE - LA - REINE**

PAR

**Emile B. DE LA CHAVIGNERIE.**

« Blanche de Castille, cette reine si digne  
du rang où le ciel l'avait placée et du rôle  
que lui imposèrent les circonstances, se  
plaisait à Fontainebleau et dans son voisi-  
nage. »

Palais de Fontainebleau. — Vatout.



**FONTAINEBLEAU**

—  
1851.

## AVANT-PROPOS.

---

Nous allons présenter l'histoire de la petite ville de la Chapelle la-Reine, chef-lieu du canton de ce nom, dépendant de l'arrondissement de Fontainebleau dont elle n'est distante que de 14 kilomètres.

On pourra peut-être nous opposer le peu d'importance du pays dont nous nous occupons. A cette remarque nous objecterons qu'il serait à désirer que chaque commune reconstituât ses archives. Puis, nous sommes encouragés par de nombreuses sympathies auxquelles nous désirons répondre.

L'église de la Chapelle, il est vrai, n'offre rien de remarquable; ce monument est du XV<sup>e</sup> siècle; le presbytère dont nous parlerons plus bas, remonte seulement à l'année 1783.

Si l'histoire propre et particulière de la Chapelle ne présente pas un intérêt supérieur, celle de son nom et de ses différents propriétaires nous en pourra peut-être dédommager.

On se trouve presque toujours obligé, en parlant des petits pays, de tomber dans l'histoire générale. L'auteur de *La Salamandre*, tout en rendant justice d'ailleurs à un bon ouvrage, reproche à M. Jamin de n'avoir point évité cet écueil dans son *Histoire de Fontainebleau*.

Pour nous, nous avons simplement réuni quelques documents épars et qui sont relatifs à la Chapelle-la-Reine. Nous avons ajouté quelques nouveaux détails à ceux qui sont contenus déjà dans les excellents volumes de MM. *Félix Pascal* et *Michelin*, auteurs, le premier de *l'Histoire de Seine-et-Marne*; le second *des Essais Historiques sur le même département*.

Nous avons enfin protesté, dans la limite de nos forces, contre le silence si regrettable de Dom Guillaume Morin, le grand-prieur de l'Abbaye Royale de Ferrières.

Dans son précieux écrit sur les pays de Gastinois, Senonçois et Hurpois, qu'il rédigeait en 1650, ce chroniqueur n'a nullement parlé de La Chapelle-la-Reine.

Combien de chartes, de cartulaires, de pouillés, d'archives, n'avait-il pas pourtant à sa disposition à cette époque ?

Que de sources et des plus abondantes existaient encore alors dans les châteaux, dans les églises, dans les abbayes, auxquelles il aurait pu puiser avec avantage ! . . . Sources, hélas ! taries depuis longtemps déjà par la fureur révolutionnaire. (1)

Que chacun donc réunisse ainsi des documents sur le moindre point de notre territoire ; plus tard, un homme habile utilisera tous ces matériaux ; il édifiera un monument national bien im-

(1) On sait en effet que dans beaucoup de villes, les archives des séminaires, des églises et des communes furent brûlées. Nous croyons à propos d'en fournir un exemple : — • Le dernier



portant et qui nous manque encore; — à savoir, une histoire générale de la France, exacte et complète.

Suivrons-nous Sébastien Rouillard dans des dissertations stériles, à notre avis, au sujet de l'origine plus ou moins reculée du pays qui nous occupe? — Non, — l'emploi de l'hypothèse en matière historique doit être rejeté.

Tout fait à l'appui duquel on ne peut citer une autorité digne de foi doit être écarté.

Nous ne craignons donc pas de marcher à grands pas, et si nos enjambées sont parfois considérables, il faudra s'en prendre à la disette de documents admissibles. Nous tâcherons aussi de ne pas oublier les conseils du grand poète :

L'hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres,  
Met, pour les voir passer, les poissons aux fenêtres.

Le jour de la troisième décade fut fixé pour célébrer, à Auch, la fête de la Raison et l'abolition totale du fanatisme. Ce jour solennel arrivé, le peuple entier s'assembla sur le boulevard champêtre, et là, dans un banquet fraternel, il fait éclater les transports de sa joie.

• Après ce repas lacédémonien, il parcourt l'enceinte de la ville, arrache et foule aux pieds tous les signes fanatiques qu'il rencontre.

• De retour sur la place consacrée à la Liberté, il s'assemble autour d'un bûcher *couvert de titres féodaux*, et se fait amener, dans un tombereau, deux vierges à miracles du pays, les croix principales, et les saints qui naguères recevaient l'encens des superstitionnaires.

• La carmagnole dura toute la nuit autour de ce *brasier philosophique* qui consumait à la fois *tant d'erreurs*. • (*Rapport de Cavaignac (père) à la Convention. — Séance du 10 Frimaire an III.*)

Sur de trop vains objets c'est arrêter la vue.

Rouillard, pour récompense de ses pénibles efforts, aboutit à des contradictions; — c'était inévitable.

Deux causes déterminent invariablement la formation de tous les pays.

La cause que nous appellerons religieuse et la cause seigneuriale.

Ainsi le hameau *Cathuel* du nom de la dame *Catulle*, fut bientôt appelé *Saint-Denis*, quand cette dernière y eut déposé le corps de ce saint.

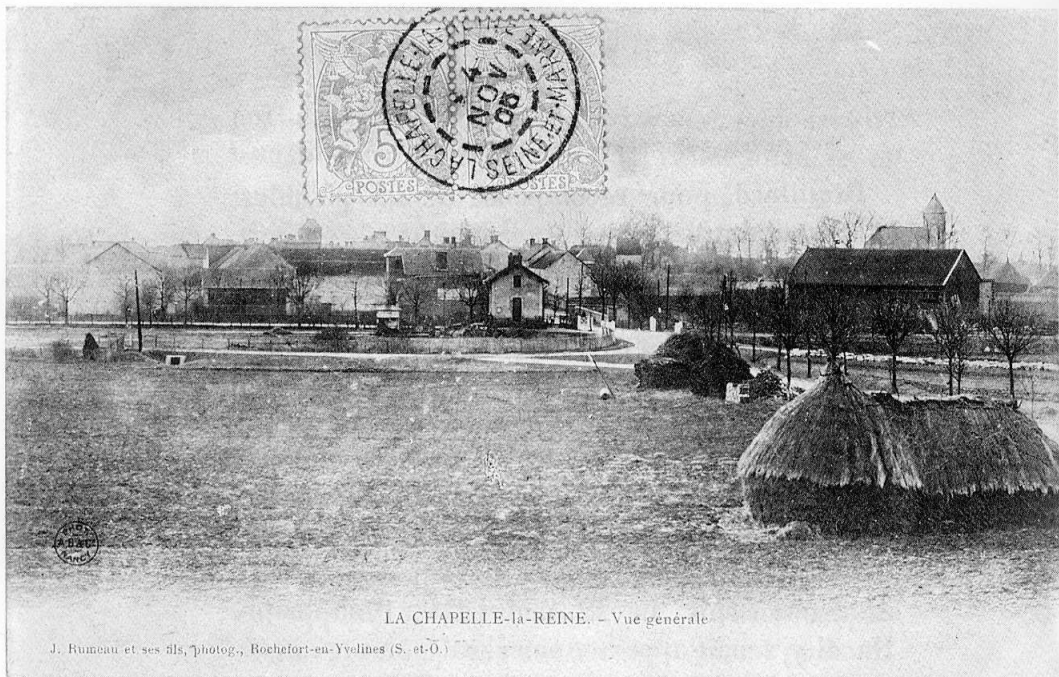
Le hameau, sous Dagobert, était déjà la ville de Saint-Denis. Le 22 mai 1271, Philippe-le-Hardi y venait apporter sur ses épaules les ossements du Roi St-Louis, son père. (1)

Plus tard, Saint-Denis était le cimetière ordinaire de nos Rois. Le tombeau de l'Empereur Napoléon, fermé par de grandes portes d'airain, y avait été préparé par ses soins.

Le chétif château de Versailles, pour nous servir de l'expression de Bassompierre, cette maison de campagne où Louis XIII tenait ses équipages de chasse, se transforma sous Louis XIV en un palais des plus magnifiques; autour de lui s'éleva comme par enchantement une ville remarquablement belle. Voyons d'où naquit La Chapelle-la-Reine.

EMILE B. DE LA CHAVIGNERIE.

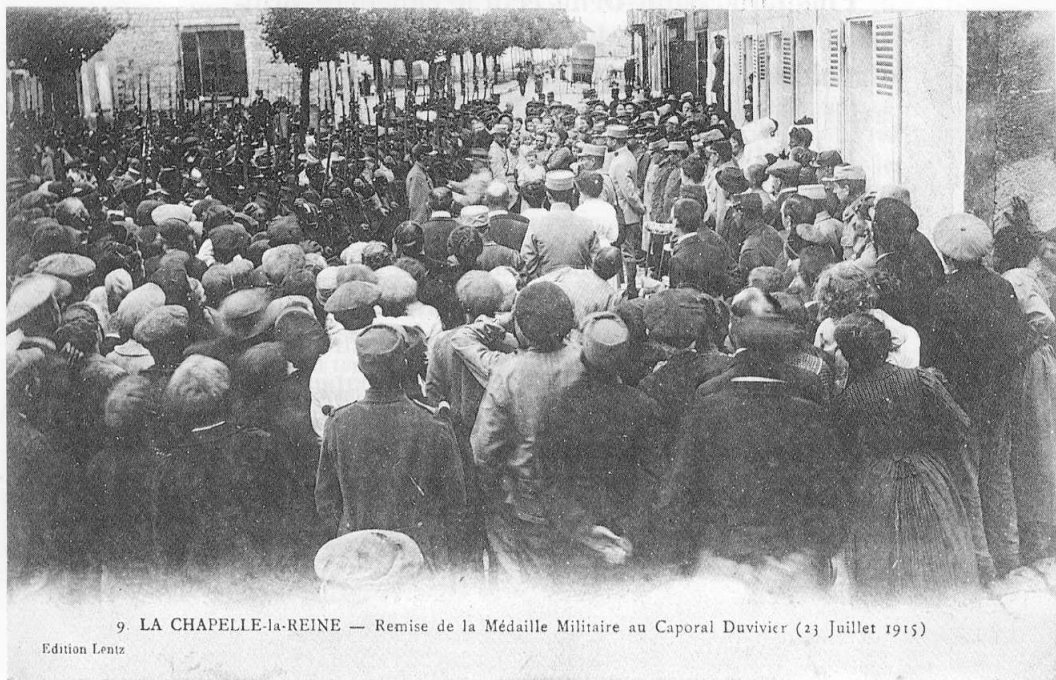
(1) Description de Paris et Environs, tome II; Pigniol de la Force.



LA CHAPELLE-la-REINE. - Vue générale

J. Rumeau et ses fils, photog., Bochefort-en-Yvelines (S. et-O.)

4. Collection AMATTEIS



9. LA CHAPELLE-la-REINE — Remise de la Médaille Militaire au Caporal Duvivier (23 Juillet 1915)

Edition Lentz

5. Collection AMATTEIS

## CHRONIQUES

# DE LA CHAPELLE-LA-REINE.

• Blanche de Castille, cette reine si digne  
du rang où le ciel l'avait placée et du rôle  
que lui imposèrent les circonstances, se  
plaisait à Fontainebleau et dans son voisi-  
nage. »

Palais de Fontainebleau. — Valout.

### **La Chapelle domaine de la couronne. — Prieuré.**

1150. — L'origine de La Chapelle est religieuse. La *Villa Capella* est mentionnée pour la première fois dans l'histoire, vers 1150, à cause du prieuré simple de l'ordre de Saint-Benoits qui y était établi sous l'invocation de Sainte-Généviève (1).

Cet ordre célèbre fut, comme on sait, fondé en Italie, au Mont-Cassin, dans le commencement du sixième siècle, par saint Benoits, et propagé en France par saint Maure, son disciple, vers 540 (2).

(1) Alman. de Sens.

(2) Bénédictin dom Brugelles, dioc. d'Auch.

L'abbé de Saint-Maur-des-Fossés avait la présentation au prieuré de La Chapelle.

Qu'on nous permette à ce propos une petite anecdote :

Philippe I<sup>er</sup> (1), en 1107, avait rendu une charte, dans laquelle il déclarait que les religieuses de l'abbaye de Saint-Eloi, « profanant le temple du Seigneur par leur libertinage, » seraient remplacées par douze moines du monastère de Saint-Maur-des-Fossés ; à la charge toutefois, par ces derniers, d'acquitter, comme par le passé, les redevances qui incombait à l'abbaye de Saint-Eloi.

Or, au nombre de ces redevances figuraient notamment deux *repasts*, qui devaient être fournis aux chanoines de Notre-Dame.

Le premier se composait de six cochons gras ; deux muids et demi de vin à la mesure du cloître ; trois setiers de froment.

Le deuxième, de huit moutons, deux muids et demi de vin, six écus, une obole.

Plus d'une fois sans doute l'abbé de Saint-Maur dut recourir à son prieuré de La Chapelle pour acquitter les redevances. Malheureusement pour messieurs les chanoines, ce ne fut qu'en 1531 que François I<sup>er</sup>, — qui, fort altéré dans une chasse, avait été émerveillé du vin qu'un paysan des environs de Fontainebleau lui avait offert, — fit venir de Cahors le vigneron Jean Rival, pour diriger l'établissement d'un enclos de vignes à Fontainebleau, et propager la culture du bon plant dans les pays environnants (2).

(1) Histoire de Paris, par Félibien, preuves, t. III.

(2) Extrait d'un registre des archives de la commune de Cahors.—On remarquera en passant que c'est à François I<sup>er</sup> qu'on doit le beau chasselas de Thomery et de Fontainebleau, dont la réputation est européenne, — et que ce raisin est originaire de Cahors.

Dès cette époque, le territoire de La Chapelle faisait partie du domaine de la couronne, de ce patrimoine attaché à la couronne de nos rois, qu'on appelait domaine du roi, quelquefois simplement domaine.

1160. — Louis-le-Jeune s'arrêta à La Chapelle en 1160, pour octroyer publiquement une charte à l'occasion des terres de Blancvilani, concédées à l'abbaye de Pontfrand, par Hugues d'Égreville (1).

1169. — Neuf ans plus tard, le même roi donnait à Barthélemy, son chapelain à Fontainebleau, trois muids de froment à prendre, le jour de la Saint-Rémi, sur sa ferme et grange de La Chapelle.

On sait qu'il était autrefois d'usage d'appeler granges les fermes des grands seigneurs (2).

1173. — Cette année Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, fit don aux religieux de La Chapelle de la dime d'un lieu nommé Meun (3).

Meun existe encore de nos jours ; c'est un hameau, il dépend de la commune d'Achères, dont nous parlerons plus bas (4).

1186. — Nous voici parvenus à une époque plus importante. Nous avons en effet, datée de cette année, une charte de Philippe-Auguste. Elle confirme les privilèges accordés antérieurement aux habitants de La Chapelle, qui, pour quelque crime que ce soit, « ne payeront qu'un blanc d'amende ; ne pourront être soumis au service du roi plus loin que d'aller et revenir en un jour cou-

(1) Alm. de Sens.

(2) Dom Brugelles.

(3) C'était la portion de fruits ou de troupeaux dus à certaines personnes nommées décimateurs. — Les dîmes furent abolies par décret du 4 août 1789, et la loi du 14 avril 1790.

(4) Achères est aujourd'hui l'une des dix-huit communes du canton de la Chapelle-la-Reine.

cher en leur maison ; seront exempts de pionniers, pontonnages, barrages, » avec d'autres immunités (1).

Pour quel motif ces privilèges furent-ils accordés ? quel haut fait avait mérité cette faveur au pays de la Chapelle ?

Interrogeons sa charte — elle nous répond : « parce que notre père, de vénérable mémoire, le roi Louis (Louis VII, le Jeune), a octroyé aux habitants de La Chapelle et des villages qui dépendent de ce baillage, les mêmes privilèges que son père, notre aïeul (Louis VI, le Gros), avait déjà accordés quand il voulut avoir à La Chapelle une habitation, un gîte royal (2) ».

En 1559 on voyait encore les vestiges de ces constructions (3).

Il faut donc conclure de cette réponse, que les privilèges confirmés par Philippe avaient été primitivement accordés par Louis VI, l'*émancipateur des communes*, ce monarque qui disait : « qu'un roi ne doit avoir d'autre favori que son peuple. »

Il ne faut donc pas assigner une cause particulière à la concession de cet affranchissement ; mais bien une cause générale — la politique de Louis-le-Gros.

L'original de cette charte importante était conservé dans les archives du seigneur de La Chapelle ; tout porte à

(1) Pionniers — c'étaient les corvées : — Pontonnages, le droit de péage qui s'acquittait au passage des ponts ; — Barrages, lorsqu'une route se trouvait en mauvais état le roi la faisait barrer, et chaque voyageur qui se présentait était contraint de verser une contribution. La route était bientôt réparée.

(2) Tel est le sens que nous donnons aux mots *fecit hebergium* de la charte ; on doit supposer que le roi avait été séduit par les agréments de la localité, et nous repousserons la seconde interprétation fournie par Ducange, qui tendrait à traduire le mot *hebergium* par fortifications.

(3) Alm. de Sens.

croire qu'elle aura été la victime de quelque auto-da-fé en l'honneur de la déesse Raison.

Sa teneur fut respectée par nos rois pendant longtemps.

Il appartenait au monarque le plus absolu, celui dont un seul mot nous révèle tout le caractère, « j'ai failli attendre, » à Louis XIV, de supprimer ces privilèges.

C'est ce qu'il fit par son arrêt du 5 novembre 1661, qui frappait un grand nombre de villes, et contre lequel les habitants de La Chapelle en particulier réclamèrent en vain (1).

C'était donc avec raison qu'au commencement de cette année la comtesse douairière de B... notait sur ses tablettes :

« On parle de l'intervention réitérée du *fouet de poste* »  
 » pour l'enregistrement des édits ; nous n'aurons bientôt  
 » plus d'États dans les provinces, ni de Corps municipaux  
 » dans les villes : les premières seront entièrement gou-  
 » vernées par des intendants ; les autres obéiront à l'au-  
 » torité sans partage d'un *maire royal* (2). »

### La Chapelle en Gatinais.

(*Capella in Wastinesio*).

1193. — Cette année-là La Chapelle reçoit la qualification en Gatinais ; elle a conservé cette dénomination de nos jours ; on la distingue ainsi des autres pays qui ont nom La Chapelle : « Leur nombre, dit M. le docteur Pascal, d'après le Dictionnaire des Communes, ne s'élevant pas à moins de deux cent douze en France. »

(1) Alm de Sens.

(2) Chron. de l'OEil de Bauf, ann. 1661.



On la retrouve pareillement désignée, assez souvent, dans des chartes postérieures (1).

C'est durant cette année qu'une contestation s'éleva entre l'abbé de Saint-Maur et Michel de Corbeil, archevêque de Sens, au sujet de la présentation à la cure de La Chapelle en Gastinais.

1194. — L'année suivante, toutefois, le différend se termina à l'avantage de l'abbé. Le patronage est conservé aux religieux. Un prieur de l'ordre de Saint-Benoits, dont nous avons parlé plus haut, desservit même l'église de La Chapelle jusqu'au milieu du seizième siècle.

### La Chapelle de la Reine

(*Capella Reginae*).

1248. — Précieuse année pour nous que l'année 1248, qui rappelle tant de souvenirs à la fois : le départ de Louis IX pour la Palestine ; la régence de Blanche de Castille ; et aussi la fondation, dans les environs de Fontainebleau, de l'abbaye du Lys ; — c'était un cadeau que faisait à sa mère le roi très chrétien.

On sait combien la reine mère était pieuse et généreuse ; combien elle affectionnait l'abbaye du Lys, puisqu'elle lui fit don de son cœur, qui y fut transféré le 13 mars 1253 au milieu d'une grande pompe religieuse ; quant à son corps, elle l'abandonna à l'abbaye de Maubuisson (2).

La Chapelle était en quelque sorte une dépendance de l'abbaye du Lys ; c'est ce qui résulte de la charte de fondation où elle est appelée, pour la première fois, Chapelle de la Reine (*Capella Reginae*).

(1) Alm. de Sens.

(2) Vatout.

Par vénération pour la mémoire de sainte Gèneviève, patronne de La Chapelle, la veuve de Louis VIII y fit construire un oratoire; souvent, pendant l'absence de son fils parti pour la Terre-Sainte, alors qu'elle résidait à Fontainebleau ou à sa chère abbaye, la reine venait en pèlerinage à son oratoire de La Chapelle; elle venait adresser au ciel de ferventes prières pour le succès de nos armées, pour la conservation des jours de son fils adoré.

En 1789, assure le savant et modeste rédacteur de l'Almanach historique de la ville, diocèse et baillage de Sens, on faisait voir encore à La Chapelle une maison, au-dessus de la porte d'entrée de laquelle les armes de France étaient gravées sur une pierre.

On rechercherait en vain aujourd'hui cette maison, cette porte, cette pierre!

Le souvenir de la Reine n'en est pas moins demeuré au fond des cœurs (1); les habitants des campagnes savent tous que, il y a six siècles, Blanche de Castille venait en dévotion sur leur territoire, qu'elle y était la providence des pauvres.

Des souterrains existent encore sous la maison d'un sieur Creuzet, ils ont un certain développement; on les appelle dans le pays les Catacombes, quoiqu'ils n'aient cependant aucun rapport avec celles de Naples ou de Paris; nous les avons visités: des éboulements en rendent le parcours assez difficile; les voûtes paraissent construites solidement, avec un certain soin même; ces souterrains n'offrent absolument rien de remarquable au point de vue de l'art; il est probable qu'ils servaient de caves à messieurs du prieuré, qu'on y conservait les récoltes

(1) Il est à propos de remarquer ici qu'on appelait autrefois *reines blanches*, les veuves de roi, parce qu'elles portaient le deuil en blanc.

de tout genre. Cette hypothèse nous a paru la plus raisonnable; la tradition du reste est muette à ce sujet.

Non content d'avoir fondé l'abbaye du Lys, Louis IX voulut lui assurer des revenus; en conséquence il lui accorda trois cents arpents de terre dans la forêt de *Bière*, et cinquante-quatre muids d'avoine, mesure de Gâtinais, à prendre chaque année, le jour de la Toussaint, sur ses avoines de Grès et de la Chapelle-de-la-Reine. (*Capella-Reginæ*). En 1789, cette redevance se payait encore.

On pense que c'est également vers cette époque que Saint-Louis *le Large Aumosnier*, comme l'appelle Joinville, fonda l'Hôtel-Dieu de la Chapelle-la-Reine; il était, d'après les pouillés du diocèse de Sens, à la collation de l'archevêque de cette ville; en 1789, il n'existait déjà plus. (1)

1259. — Cette année là, Saint-Louis confirma la donation consentie par Louis-le Jeune en 1167, en faveur des religieux de l'ordre de la Sainte Trinité et de la Rédemption des captifs, dits Religieux-Mathurins. Il leur avait confié la direction de l'hôpital fondé pour le soulagement de tous les malades des pays voisins; — il avait en effet apprécié les services par eux rendus en Palestine aux Croisés français.

**Allénation du domaine de la couronne. —  
La Chapelle-la-Reine devient sef.**

**FAMILLE DE BOUVILLE.**

1303. — Encore une lacune de quarante-quatre ans dans l'histoire de la Chapelle-la-Reine.

Le plus *despensier* de nos rois, malgré les lois somptuaires qu'il dicta au commencement de son règne, Philippe-

(1) Alm. de Sens.

le-Bel, peut-être pour subvenir aux frais que lui occasionnait la prise de la Croix, aliéna le domaine de la Chapelle-la-Reine en faveur de Hugues II, seigneur de Bouville, Farcheville, Milly en Gâtinais et Boisses, chevalier, chambellan du roi ; il fut tué en défendant son maître, en 1304 à la bataille de Mons-en-Puelle, qui fournit au fils de Philippe-le-Hardi la charmante repartie que chacun connaît.

Le combat avait coûté la vie à trente-six mille Flamands, et cependant on venait de leur part, proposer à Philippe-le-Bel « *paix ou bataille.* » — *Eh! quoi,* reprit le roi, *nous n'aurons jamais fait; il pleut donc des Flamands?* (1)

1315. — Hugues III, fils du précédent, chambellan de Philippe-le-Bel et de Louis-le-Hutin, devint à la mort de son père, seigneur de Bouville, Farcheville et *La Chapelle-la-Reine.*

Il fut chargé par ce dernier monarque, d'aller chercher dans son pays natal Clémence, fille de Charles Martel roi de Hongrie

On se rappelle que pour épouser Clémence, Louis X avait fait étrangler dans sa prison de Château-Gaillard, Marguerite de Bourgogne, sa première épouse, qu'il y tenait renfermée depuis deux ans sous prévention d'adultère.

Hugues, en 1293, avait épousé Marguerite, fille de Guillaume Desbarres. Il en eut six enfants, dont un seul, Charles Bouville, survécut.

Charles succéda à son père dans sa charge de chambellan auprès de Charles V et devint seigneur de La Chapelle-la-Reine.

Le fils de Jean II, nomma son chambellan Charles Bouville, qu'il affectionnait tout particulièrement, gouverneur du Dauphiné aux appointements de deux mille florins par an.

(1) Anquetil, Histoire de France.

Voici le jugement qu'on trouve sur le gouverneur, dans un registre des plaidoeries de la cour :

« Il fut prud'homme, non robeur et pillard, et quand il mourut en Dauphiné, on ne lui trouva que huit cents livres qui furent despendues en ses obsèques. — 1382. »

#### MAISON DES ESSARTS.

Avec Charles, s'éteignirent les différentes branches de la maison de Bouville.

Les seigneuries de Bouville, Farcheyville et La Chapelle-la Reine passèrent à Jean des Essarts qui avait épousé Marie, fille de Jean d'Ormoy, seigneur de Villiers-le-Châtel, et d'Isabeau de Bouville.

1420. — On ne sait rien sur le compte de ce seigneur ; si ce n'est qu'il mourut vers 1420.

1450. — Son fils, Julien des Essarts, lui succéda ; il avait épousé Isabeau de Vendôme. De son mariage naquit Jeanne des Essarts, dame d'Ambleville. Il mourut vers 1450.

#### MAISON DE MORNAY.

La fille de Julien épousa Bouchard de Mornay, seigneur de Saint-Germain-sur-Indre, écuyer du duc d'Orléans ; c'est ainsi que les terres de La Chapelle-la-Reine et d'Archères passèrent dans la famille de Mornay.

#### **La Chapelle-la-Reine en Gastinais.**

*(Capella Reginae in Wastesino).*

1470. — Plus haut, nous avons dit que jusqu'à Louis XIV, tous nos rois avaient tacitement ou expressé-

ment confirmé les privilèges concédés par Louis-le-Gros aux habitants de La Chapelle.

Nous en offrons ici une nouvelle preuve.

Du vivant de Bouchard de Mornay, Louis XI, dans des lettres datées d'Amboise, de juillet 1470, (1) ratifie publiquement la charte de 1186; il se sert de l'expression de la Chapelle la-Reine en Gâtinais (Capella Regina in Was-tesino).

Il faut attribuer à l'influence que Bouchard de Mornay exerçait auprès du roi l'obtemption de ce véritable titre-nouvel.

Charles de Mornay, fils du précédent, seigneur de Villiers, Achères, La Chapelle-la-Reine, fut marié deux fois; Bonne de la Fiefville lui donna sept enfants; de son union avec sa seconde épouse, Jeanne de Trie, fille de Jacques, seigneur de Roulleboise, naquit Jean, qui, après la mort de son père, arrivée en 1484, hérita les terres de Buchy, Boisemont, Pommercuil, et La Chapelle-la-Reine.

1499. — Jean de Mornay mourut en 1499, laissant de son mariage avec Catherine de Fouilleuses, dame de Boves, Philippe de Mornay.

Ce dernier fut seigneur également de Buchy, Boisemont, Villiers-le-Château, La Chapelle-la-Reine.

1518. — Il vendit en 1518, cette dernière terre à Nicolas de Neuville, pour acheter celle de La Chapelle-en-Vexin. Voici comment la seigneurie de La Chapelle-la-Reine entra dans la Maison de Neuville dont nous allons nous occuper.

Il est très malheureux que le contrat d'aliénation n'ait pu être retrouvé. On y eût infailliblement puisé d'utiles renseignements sur la valeur de la seigneurie de La

(1) Alm. de Sens.

Chapelle à cette époque, ainsi que sur la nature des privilèges du cédant.

#### MAISON DE NEUVILLE.

De tous les seigneurs qui ont régné sur La Chapelle-la-Reine, aucun sans nul doute, n'est aussi connu que Nicolas de Neuville, seigneur de l'Équipée, Villeroy, Chanteloup, trésorier de l'ordre de St-Michel.

Les droits seigneuriaux qu'il devait à la chancellerie, à cause de son acquisition de la Chapelle-la-Reine, lui furent remis en considération « de ses bons et agréables services. » (1)

Louise de Savoie s'étant plainte à son fils François I<sup>er</sup> de ce que le séjour de son hôtel des Tournelles était malsain, ce prince, en 1518, échangea avec de Neuville sa maison de *la Sablonnière* pour y loger sa mère, et lui donna en retour la terre de Chanteloup, près Montlhéri.

Sur l'emplacement de la Sablonnière devait un jour s'élever le magnifique château des Tuileries!

1522. — Dans un besoin pressant d'argent, François I<sup>er</sup> en 1522, vendit, pour cinquante mille livres, à ce même de Neuville, les produits de tous les greffes de la ville de Paris. (2)

1554. — Il mourut en 1554.

Il laissait de son mariage avec Denise Museau un fils qui ne fut pas moins célèbre que lui-même.

Nicolas III de Neuville, chevalier, seigneur de Villeroy, la Chapelle-la-Reine, Alincourt, Magny, acheta en 1552, des héritiers de Gui l'Arbalète, vicomte de Melun, le domaine de Corbeil.

1560. — Cette année là, Jean Vignon, prieur de La

(1) Alm. de Sens.

(2) Dulaure, Hist. de Paris, tome IV.

constitué en outre une rente perpétuelle de mille francs au profit de cet établissement.

De pareils actes n'ont pas besoin de commentaires.

En prodiguant à l'enfance un enseignement solide et religieux, on opposera d'abord une digue aux progrès du mal qui ronge notre société du dix-neuvième siècle.

On parviendra même à la longue à attaquer le fléau dans sa racine.

Sages et heureuses les communes qui réclament ou possèdent pour l'éducation de leurs filles, ces femmes admirables de dévouement, qu'on appelle des Sœurs!

Le marquisat de La Chapelle-la-Reine demeura dans la famille d'Argouges jusqu'en 1790.

De 1303 à 1790, c'est-à-dire pendant une période de quatre-cent-quatre-vingt-neuf années, La Chapelle-la-Reine a donc appartenu à six familles seigneuriales.

Pendant quatre-vingts ans aux Bouville; soixante-huit ans aux Essarts; soixante-huit ans aux Mornay; quatre-vingts ans aux Neuville; quarante-trois ans aux Clause; cent-cinquante ans aux d'Argouges.

Successivement domaine de la couronne, oratoire de la reine Blanche, prieuré, fief seigneurial, marquisat, La Chapelle-la-Reine, en 1790, fut émancipée par la proposition Sieyès, cet homme qui contribua le plus à la puissance du Tiers-Etat. (1)

La Chapelle-la Reine devint le chef-lieu de ce canton qu'arrose la petite rivière d'Ecole.

Il comprenait dans l'origine huit communes; vingt en l'an VIII; dix-huit seulement depuis le passage aux affaires de monsieur Lagarde comme conseiller général.

Au nombre de ces communes l'on distingue celle

(1) Thiers.



Chapelle-la Reine, les manants et habitants de ce lieu, comparaissent à la rédaction de la coutume de Melun.

1566. — Nicolas de Neuville, en 1566, était prévost des marchands de Paris. (1)

1572. — Charles IX en 1572, le nommait chevalier de l'ordre du Roi. (2)

1598. — Il mourut en 1598, après avoir été gouverneur de Melun, Mantes, Meulan, et lieutenant du Roi en l'Isle de France.

#### MAISON CLAUSSÉ.

A la mort de Nicolas, sa fille Denise qui avait épousé dès le 5 avril 1568 Henri Clause, seigneur de Fleury-en-Bière, grand-maître et général réformateur des eaux et forêts, fit passer la terre de la Chapelle-la-Reine dans la Maison Clause.

1641. — Leur fils, Nicolas Clause, seigneur de La Chapelle-la-Reine, lieutenant des gendarmes du duc de Nevers, mourut sans postérité en 1641.

Il laissait une sœur, Madelaine Clause qui avait épousé Charles d'Argouges, seigneur de Gratot, baron de Rosnes et d'Asnesbec.

#### MAISON D'ARGOUGES.

A la mort de son beau frère, le baron recueillit par sa femme les terres de Fleury et La Chapelle.

(1) On sait qu'en 1566, ce magistrat présidait à tout ce qui concerne la défense et le commerce de la ville, qu'il exerçait notamment la police sur la rivière et sur ses ponts.

Quatre échevins, le procureur du roi, le greffier, le receveur, présidés par le prévôt des marchands, composaient le *bureau de la ville*, auquel étaient adjoints vingt-six conseillers, et dix sergents qui exécutaient leurs arrêts. (Dul., Hist. de Paris, t. IV.)

(2) Celui de Saint-Michel, créé en 1469 par Louis XI.

Jacques d'Argouges, sieur de Mondreville, fils du précédent, succède à son père.

Son règne est surtout remarquable par le nombre d'incendies qui éclatèrent à La Chapelle pendant sa durée.

1649. — Cent travées de maisons furent consumées par un incendie en 1649.

1666. — En 1666, sept maisons et leurs dépendances sont encore brûlées.

1669. — Dix maisons en 1669 devenaient la proie des flammes.

L'absence de l'eau dans un pays où l'on est obligé de creuser jusqu'à deux cents pieds pour la rencontrer, pouvait rendre très désastreuses les suites des incendies qui interviendraient.

La crainte du retour de pareils sinistres a sans doute contribué à la multiplication des mares qui ornent aujourd'hui ce petit pays ; le nombre ne s'en élève pas à moins de six en effet, pour six cents habitans peut-être.

### **Marquisat de La Chapelle-la-Reine.**

#### **MAISON D'ARGOUGES-FÉE (1).**

1682. — Par lettres patentes de 1680, enregistrées le 18 octobre 1682, La Chapelle-la-Reine est érigée en Marquisat en faveur de Jean-Pierre d'Argouges, conseiller d'Etat, et fils du précédent.

Ce marquisat comprenait en outre, Achères, commune qui existe encore de nos jours.

(1) Cette dénomination lui provient de son blason écartelé d'or et d'azur, à trois quintefeuilles de pourpre, deux en chef, une en pointe, brochantes sur le tout. Cimier — une fée.

(Alm. de Sens.)

Elle possède quelques titres à notre curiosité.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe, sieur de Nemours et chambellan de France, avait épousé *Marguerite, dame d'Achères*.

Gauthier, sieur de Nemours et *sire d'Achères*, assista Saint-Louis dans ses voyages en Terre-Sainte et mourut en 1288 ; il fut enterré dans l'abbaye de la Joie. (1)

En 1560, Achères et Meun appartenaient à François d'Auvergne, conseiller du Roi en sa chambre du trésor à Paris.

Le 8 juillet 1626, la seigneurie d'Achères était réunie, par lettres patentes, à la baronnie de Rougemont, puis intervirent les lettres de 1680.

Nous voudrions pouvoir ajouter encore que le peintre Lantara naquit dans cette commune. Malheureusement pour elle, c'est à tort que M. Michelin, dans ses Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne, attribue à Achères l'honneur d'avoir vu naître l'élève de Chailly.

Nous publierons prochainement, du reste, une biographie plus complète de cet artiste.

Les hameaux de Bessonville et de Butteau (2) faisaient également partie du marquisat, ainsi que Villiers-sous-Grès (3) (ou sur-Grès, suivant le pouillé de Sens). Philippe I<sup>er</sup>, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle avait fait don de cette

(1) L'abbaye royale des filles de Notre-Dame-de-la-Joie, ordre de Cîteaux, fondée en 1231 par Philippe II, seigneur de Nemours, au sud-ouest de Nemours, sur la rive gauche du Loing, supprimée en 1790. — Aujourd'hui c'est une maison de campagne remarquable par son site pittoresque et par une belle source. (Le docteur Pascal.)

(2) Dépendances aujourd'hui de la commune de la Chapelle-la-Reine.

(3) L'une des dix-huit communes du canton de la Chapelle-la-Reine.

terre aux prieur et couvent de Saint-Sauveur de Melun.

La famille d'Argouges a fourni des personnages célèbres.

L'un, Louis-Henri, fut lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur d'Avesnes.

L'autre exerça pendant cinquante-deux ans, avec la plus grande distinction, la charge de lieutenant-civil au Châtelet de Paris.

1766. — Un troisième était conseiller-d'Etat en 1766.

1783. — Enfin, en 1783, le dernier seigneur de La Chapelle-la-Reine, était Michel-Pierre-François, comte d'Argouges, lieutenant-général des armées du Roi, marquis de La Chapelle.

Cette même année fut bâti le beau presbytère que l'on remarque tout près de l'église. Messieurs les chanoines de St-Louis-du-Louvre de Paris, étaient alors gros décimateurs du marquisat.

François-Louis Miger, natif de la Chapelle-la-Reine, était receveur des dîmes et syndic perpétuel.

Ce M. Miger est le grand-père maternel de M. l'abbé Bouchet, le disciple des abbés de l'Epée et Sicard.

Aumônier et professeur distingué des Sourds-et-Muets d'Orléans, M. l'abbé Bouchet est en outre le bienfaiteur de La Chapelle-la-Reine.

Depuis six ans, sa grand'mère et sa mère ont doté cette commune de quatre sœurs de Saint-André, dites *Filles de la Croix*; après avoir renoncé au monde, sa sœur elle-même, sous le nom de sœur Athanase, était depuis quelque temps déjà entrée dans cet ordre.

Il a voulu achever l'œuvre commencée par sa famille.

Il a fait don à la communauté de la maison où est établie l'école des jeunes filles de La Chapelle-la-Reine; et

de Larchant, qui renferme une église des plus remarquables.

Dès 1844, l'Etat l'a classée au nombre de ses monuments historiques.



Edition Lentz

*Achères.*

ACHÈRES, patronne St<sup>e</sup>-Fare; autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Tousson; 141 feux, 500 communicants (aujourd'hui 754 habitants); collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. d'Argouges, lieutenant-général des armées du roi; généralité de Paris; election de Nemours; bailliage de Melun; grenier à sel de Malesherbes.

Ce village consiste principalement dans une longue rue qui s'étend irrégulièrement du nord au midi.

Philippe, deuxième du nom, sieur de Nemours, chambellan de France au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, ayant épousé, en premières noces, Marguerite, dame d'Achères, devint ainsi seigneur de cette paroisse.

Gauthier, 5<sup>e</sup> du nom, étoit seigneur de Nemours et sire d'Achères. Il assista le roi Saint-Louis dans ses voyages en Terre-Sainte, mourut en 1238, et fut enterré dans l'abbaye de la Joie.

En l'année 1360, la seigneurie d'Achères et celle de *Meun* en partie, appartenoient à François d'Auvergne, conseiller du roi en sa chambre du trésor, à Paris. Il assista, en cette qualité, à la rédaction de la coutume de Melun.

Par lettres-patentes du 3 juillet 1626, la seigneurie d'Achères fut unie à la baronnie de Rougemont. Il y eut dans la suite une autre union de la même baronnie d'Achères à la baronnie de La Chapelle-la-Reine, sous le titre de marquisat, par lettres-patentes du mois d'avril 1680, registrées le 18 décembre suivant, en faveur de Louis-Pierre d'Argouges.

Cette terre, à l'extrémité du village, appartient aujourd'hui à madame la princesse de Talmont; un pavillon, servant de maison pour le garde de la propriété et du parc, de 100 arpents clos de murs, est tout ce qui reste de l'ancien château seigneurial.

Le voisinage de la forêt rend le territoire de la commune fort peu profitable à ses habitants.

C'est dans cette commune qu'est né *Lantara*

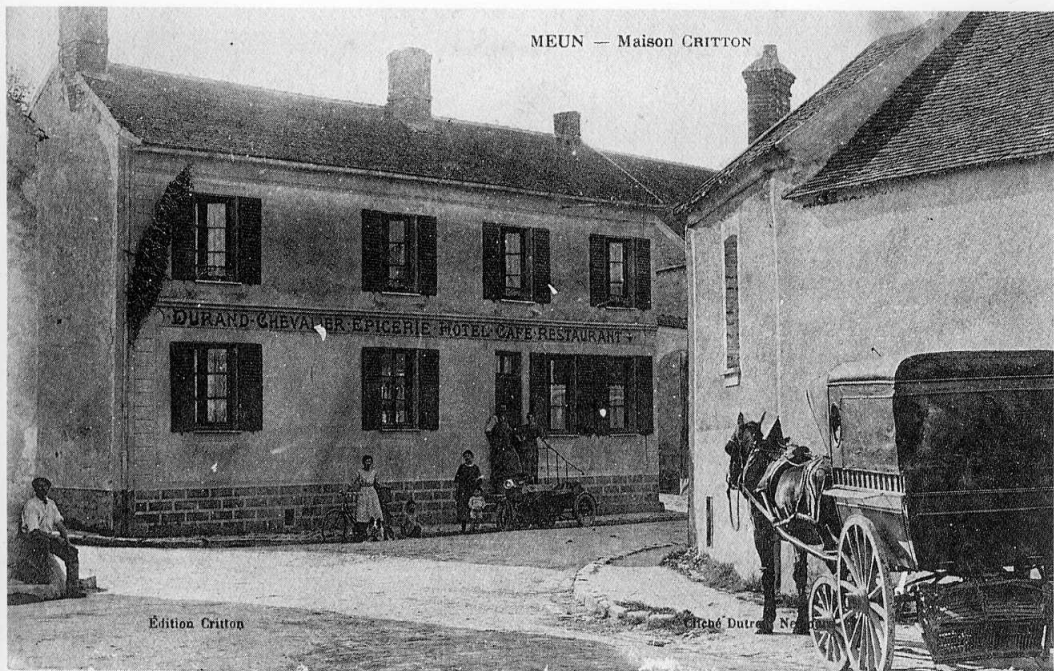
*Dépendances* : Un hameau : *Meun*, dont la population est de 400 habitants, et dans lequel sont trois maisons qu'on peut regarder comme fermes, appartenant la 1<sup>re</sup> à M. Combe; la 2<sup>e</sup> à M. Morin; et la 3<sup>e</sup> à M. Bertrand Deterrières.

La maison dite *Belle-Vue*, séparée de la commune et du hameau, terminée en juin 1858, sert aujourd'hui de maison d'école et de salle de mairie.



Edition Carougel et Audas

MEUN — Maison CRITTON



Edition Critton

Chêne Dutron Ne...

8. Collection AMATTEIS

793. AMPONVILLE (S.-et-M.) — La Grande Rue



A Marguillier, rue Blanchard à Puiseaux

9. Collection AMATTEIS



*Amponville.*

**AMPONVILLE** ou *Emponville*, de l'Orléanais, selon le dictionnaire géographique de M. Masselin ; mais d'après les documents les plus authentiques, autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateurs et seigneurs, les prieur et religieux de Saint-Victor de Paris ; 40 feux, 100 communicants (aujourd'hui 261 habitants) ; gouvernement de l'Île de France ; généralité de Paris ; élection de Nemours ; bailliage de Melun ; grenier à sel de Malesherbes.

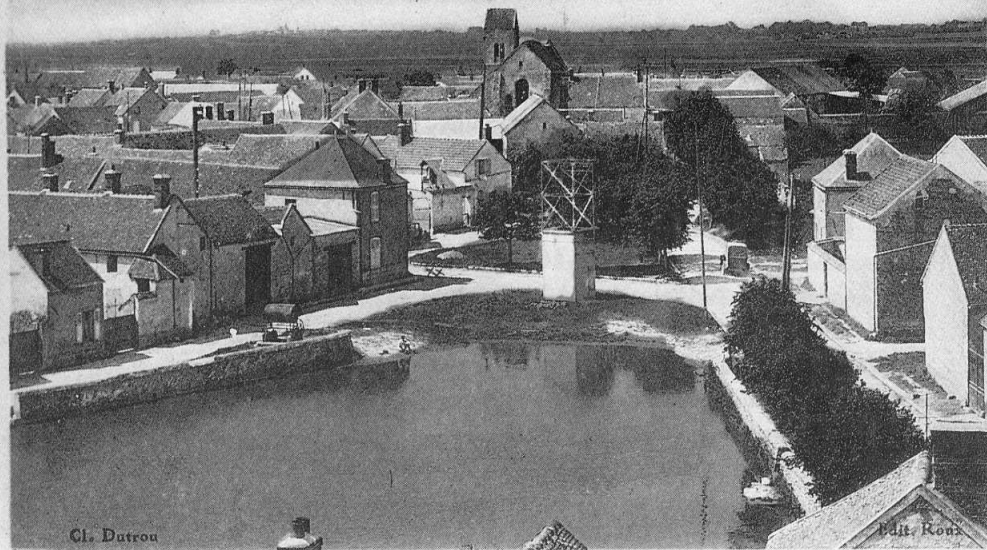
Ce lieu fut en partie détruit par un incendie.

En 1560, les habitants furent appelés, mais ne comparurent point à la rédaction de la coutume de Melun.

En 1567, pendant les guerres de religion, les habitants furent presque tous passés au fil de l'épée.

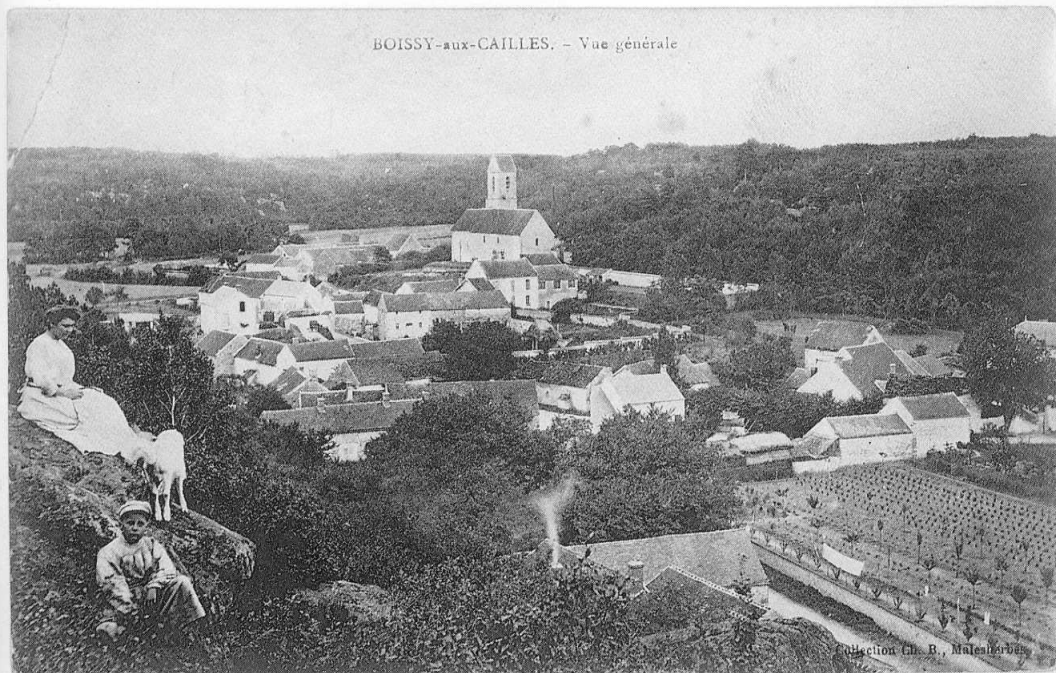
Il n'y a point de dépendances, mais dans l'enceinte de la commune existent deux fermes : l'une appelée *la Ferme des Thuiles*, exploitée par M. Guignon ; et la 2<sup>e</sup> dans la rue du Puits, exploitée par M. Dumesny, qui en est propriétaire.

AMPONVILLE (S.-et-M.) - Vue Générale



10. Collection AMATTEIS

BOISSY-aux-CAILLES. - Vue générale



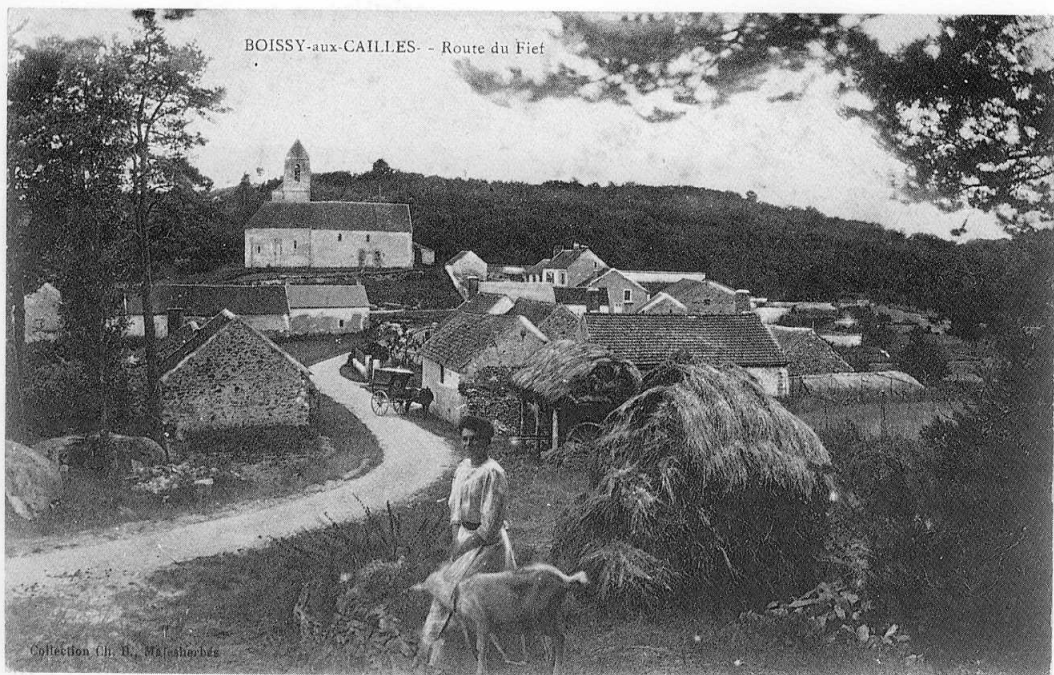
11. Collection AMATTEIS

*Boissy-aux-Cailles.*

**BOISSY-AUX-CAILLES** ; patron **Saint-Martin de Bussiaco**, vulgò aux **Cailles**, seu **Caillous**, étoit en **1772**, paroisse de l'archidiaconé de **Gâtinais** ; doyenné de **Milly** ; conférence de **Fromont** ; collateur, **M.** l'archevêque de **Sens** ; dame, l'abbesse de **Montmartre** ; **67 feux**, **170** communiants (aujourd'hui **469** habitants) ; située dans le **Gâtinais français**, élection de **Nemours** ; grenier à sel de **Malesherbes**.

Selon **M. le Docteur Pascal**, le nom de **Boissy** seroit venu de **Boscus**, qui signifie un petit bois, un bosquet ; ou selon d'autres, de **Buxus**, **Buis**. Il est inexact de rapporter le surnom des **Cailles** à ces oiseaux de passage très-rares à **Boissy** ; il est plus conforme à la vérité de dire **Boissy-aux-Cailles** ou **Cailloux**, **Boissy-à-la-Caillouterie**.

**Dépendances** : Quatre hameaux : **Mainbervilliers**, traversé par la route de **Fontainebleau** à **Orléans** ; **Marlawal** ; la **Caillouterie**, hameau situé au pied et au midi d'un assez haut rocher appelé le rocher du fief **Maubas** ; et **Pilon**, traversé au milieu par la rue dite **Saint-André**.



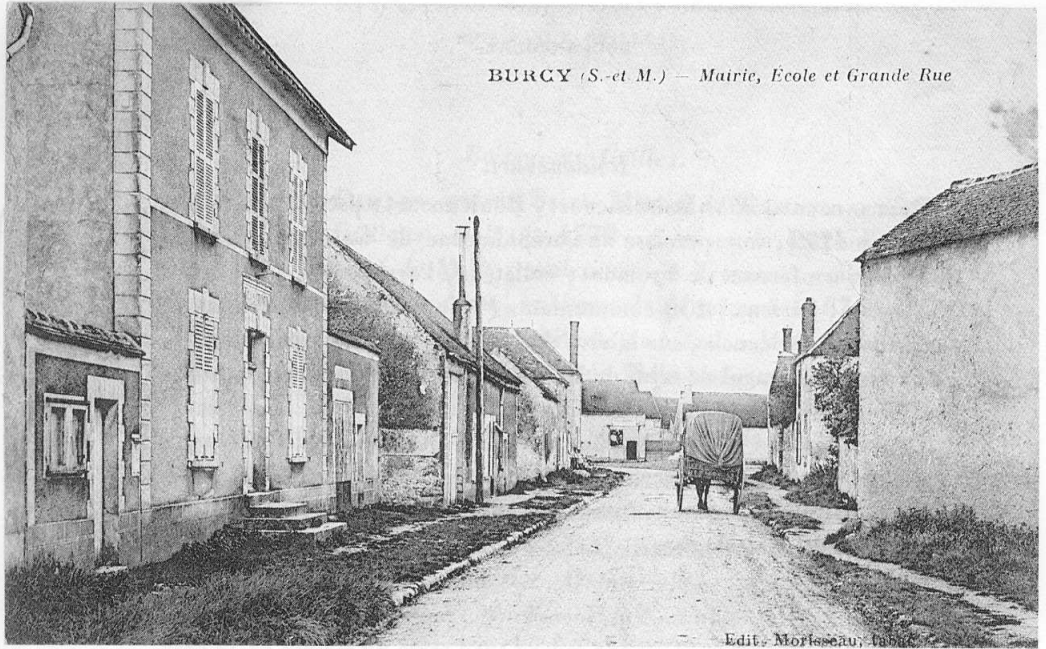
*Boulancourt.*

**BOULAN COURT**, *aliàs* Boullancourt, Boulencourt ; patron St.-Denis, étoit, en 1772, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur, l'archevêque ; seigneur, M. Dulau ; 31 feux, 150 communiants (aujourd'hui 263 habitants) ; située dans l'Orléanais, sur la rive droite de l'Essonne, séparant sur ce point ce département de celui du Loiret ; généralité d'Orléans ; élection de Pithiviers ; grenier à sel de Malesherbes.

*Dépendances* : Un hameau : *Pierrelongue*, où existoit jadis un manoir féodal, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Rousse, ancien notaire à Puisseaux ; et une autre dite *la Métairie*, aux héritiers Chambert, de Malesherbes.

BOULAN COURT (S.-et-M.). - Vue générale



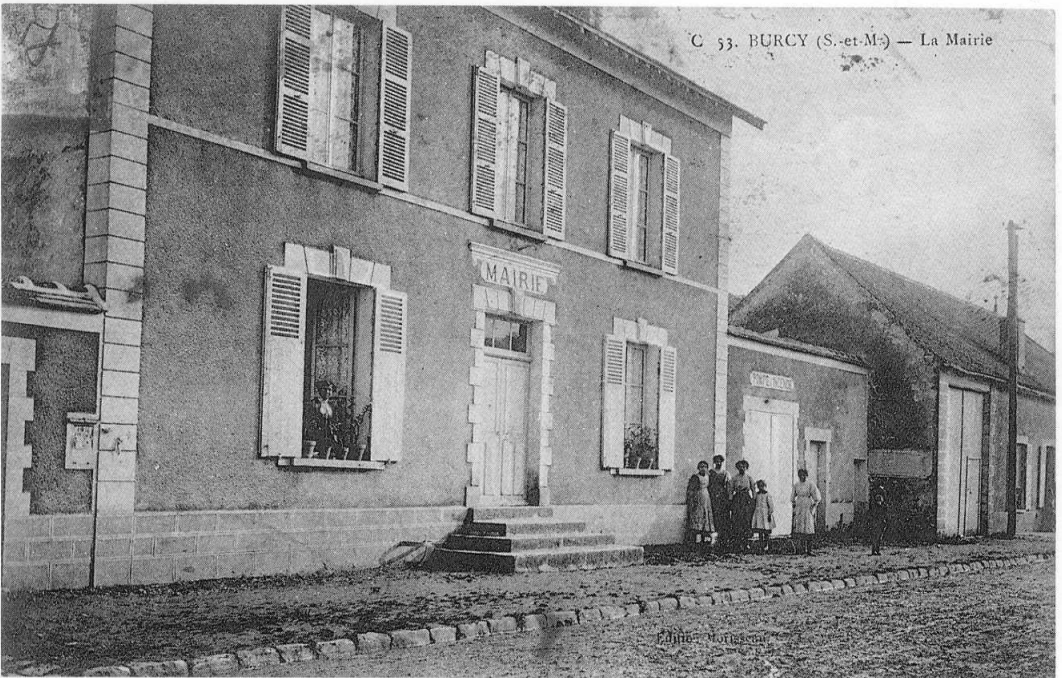


BURCY (S.-et-M.) — Mairie, École et Grande Rue

Édit. Morisseau, Tabac

14. Collection AMATTEIS

et Film, traversé en milieu par la route de Saugy



C 53. BURCY (S.-et-M.) — La Mairie

Édit. Morisseau

15. Collection AMATTEIS

*Bury.*

Bury, *aliàs* Bursy, patron, Saint-Amand de *Bursiaco*, étoit, en 1773, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; de la collation de l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Dizier; située dans le Gâtinais français; généralité de Paris; élection et grenier à sel de Nemours; 45 feux (aujourd'hui 372 habit.).

La terre et seigneurie de Bury appartenoit autrefois à l'abbaye de Ferrières, ainsi qu'on le voit par une bulle du pape Paschal II, du mois de novembre 1105, adressée à Otgerius, 26<sup>e</sup> abbé de ce monastère, qui confirma les biens qui en dépendoient, et parmi lesquels il faisoit mention de l'église de Saint-Amand de Bursy; mais cette terre a été aliénée au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, et vendue à Claude Thiballier, écuyer, seigneur d'Angluze. Cette seigneurie dépendoit alors du bailliage de Sens, quoique régie par la coutume de Lorris; elle en a été démembrée depuis avec la châtellenie de Ferrières lors de l'érection du présidial de Montargis.

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Tescelin, abbé de Ferrières, donna ses terres labourables à ceux de Bury, à huit deniers de cens pour l'arpent mesuré au cordon de pierre, avec défense toutefois que nul ne pourroit semer plus d'une mine de légumes sur lesdites terres avec la réserve des lods et ventes. La même charte réduit aussi, en faveur des habitants de ce village, l'amende de soixante sols à cinq sols, et celle de cinq sols à douze deniers, excepté le cas de meurtre, larcin, adultère et rapt; et à la condition que si lesdits hôtes de Bury ne payent au jour ordonné de Saint-Remy lesdits cens, ils seront condamnés à cinq sols d'amende. Le cardinal de Tournon, abbé de ce monastère, appelé en 1633, à la rédaction de la coutume de Sens, remontra que ce lieu, ainsi que toutes les terres, justices et seigneuries dudit Ferrières, a été de tout temps régi par la coutume de Lorris, et n'étoit aucunement soumis à la juridiction de Sens.

A l'extrémité méridionale du canton de La Chapelle-la-Reine, s'élève une montagne couronnée par un plateau partagé en quatre communes, dont trois dépendent de ce département; celle qui est plus au sud se nomme Bury.

*Dépendances*: Un hameau: *Avrilmont*, et non *foremont*; une maison en dépendant, dite *Belle-vue*, appartient à M. Blaise René.

*Buthiers.*

**BUTHIERS**, Butier, Buthières; patron *Saint-Maur de Butheriis*, étoit en 1773, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Lamoignon; 41 feux, 100 communicants (aujourd'hui 275 habitants); située dans le Gâtinais Orléanais, sur la rivière d'Essonne; au-dessus et proche Malesherbes; généralité d'Orléans; élection de Pithiviers; grenier à sel de Malesherbes.

*Dépendances* : Deux hameaux : *Auxy, Ronceveaux.*

238 - Environs de Puiseaux — BURCY — Une Noce d'or



Maison A. MARGUILLER, rue Larchard, Puiseaux

*Fromont.*

**FROMONT**, patron **Saint-Martin** ; étoit en **1730**, cure de l'archidiaconé de **Gâtinais** ; doyenné de **Milly** ; conférence de son nom ; collateur , l'archevêque de **Sens** ; seigneurs , **M. de Montliard**, marquis de **Rumont**, et **M. de Malesherbes** ; **77 feux**, **200** communians ( aujourd'hui **595** habitants) ; située dans le **Gâtinais français** ; généralité d'**Orléans** ; bailliage et élection de **Nemours** ; grenier à sel de **Malesherbes**.

La justice haute et moyenne appartenoit à **M. le marquis de Rumont**, on y suivoit la coutume de **Lorris**.

**Fromont** est dans une très-belle situation, la vue très-agréable, l'air sain. Le pays est un peu hâtif dans ses productions ; il y a plus de vignes que de blé ; le vin y est passable, et les menus grains y sont plus abondants que le froment. On remarque cependant un canton de terres sur le finage de cette paroisse qu'on nomme *les Puifaits*, plus fertile qu'aucun autre des environs ; le froment y produit jusqu'à **750** gerbes l'arpent. On a vu sur le même pied de froment cinquante tiges qui donnoient plus de **800** grains. Quoique ce terrain soit si fécond, on n'y met presque jamais d'engrais, et si on le fumoit comme les terres ordinaires, on ne recueilleroit que de la paille au lieu de grains.

Cette paroisse essuya un incendie considérable en **1740** : ce fut le **10** avril, lendemain de *Quasimodo*, jour de foire à **Puiseaux**, où presque tous les habitants s'y étoient rendus ; on prétend que le feu fut mis à la grange du **Receveur** par des mendiants. Il éclata en plein jour. De **77** maisons que contenoit le village, il n'y en eut que onze de préservées, qui durent leur conservation à un vent du nord, lequel jeta les flammes sur les autres côtés du village qui furent réduits en cendres. Les habitants à leur aise avant ce triste événement, se ressentirent long-temps de ce désastre.

*Dépendances* : Un hameau : *Puissard*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à **M. Ligier**.

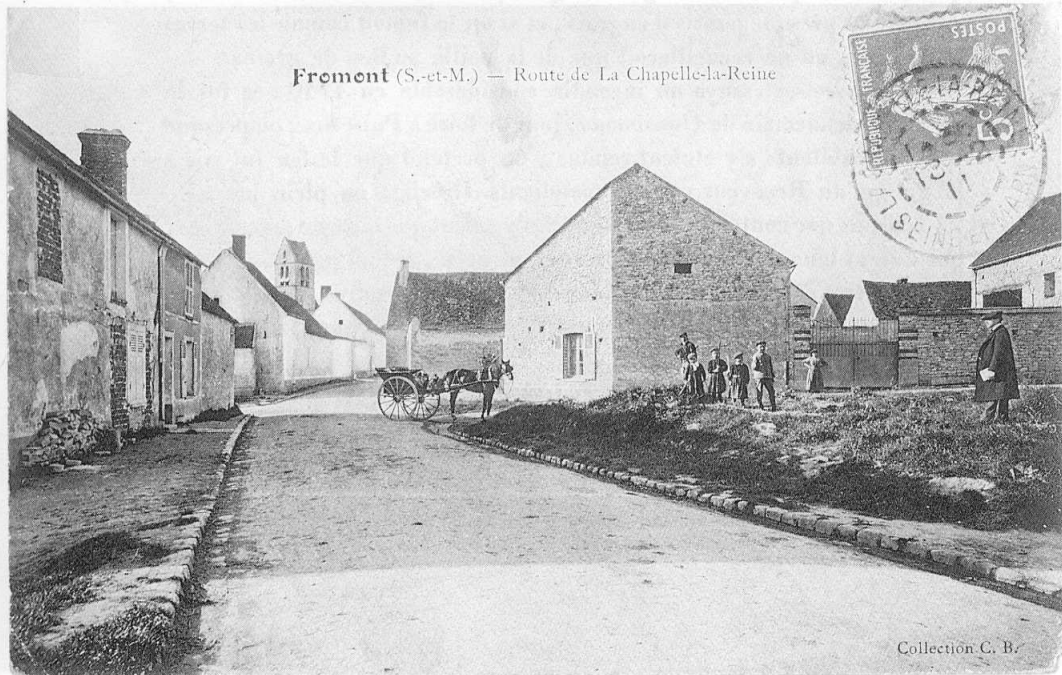




Fromont (S.-et-M.) — L'Église

Collection C. B.

17. Collection AMATTEIS



Fromont (S.-et-M.) — Route de La Chapelle-la-Reine

Collection C. B.

18. Collection AMATTEIS

*Guercheville.*

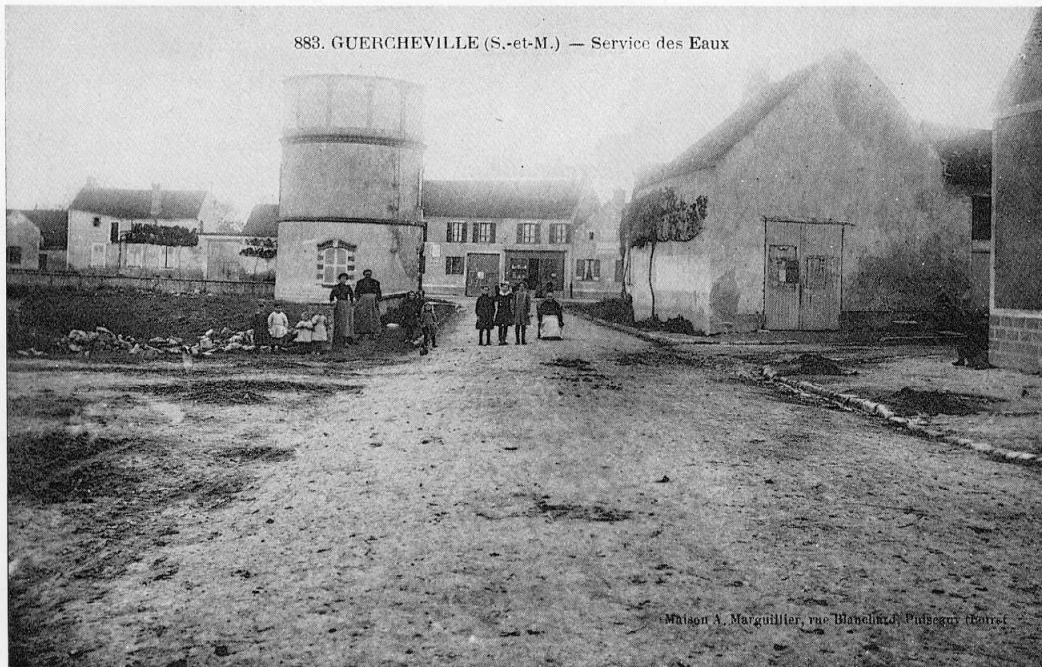
GUERCHEVILLE, patronne la Sainte-Vierge, étoit en 1781, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, le chapitre de Paris; seigneur, M. de Diziers, capitaine de dragons; 57 feux, 160 communiants (aujourd'hui 370 habitants); située dans le Gâtinais Français; généralité de Paris; élection et grenier à sel de Nemours.

En 1274, Jean, seigneur de Guercheville, chanoine de Noyon et de Tours, vendit à Philippe-le-Hardi, les droits qu'il avoit sur Nemours; et au mois d'avril 1278, le même roi donna au prieuré de Nemours huit livres parisis sur le cens de Guercheville à lui appartenant.

Nous ne devons point omettre ici un trait remarquable de Henri IV, qui fait honneur à la vertu de la marquise de Guercheville et à la noble franchise de ce monarque: *Antoinette du Pous*, marquise de Guercheville, femme en premières noces de *Henri de Sully*, comte de la Roche-Guyon, et en secondes noces, de *Charles du Plessy*, seigneur de Liancourt, premier écuyer et gouverneur de Paris, étoit une des plus belles femmes de son temps; le roi l'aima, et l'ayant trouvée plus vertueuse qu'il n'eût voulu, lui dit que puisque véritablement elle étoit dame d'honneur, elle le seroit de la Reine sa femme, parole qu'il lui tint au bout de dix ans, car il y avoit autant de temps qu'il l'avoit aimée.

*Dépendances*: Un hameau: *Le Buisson*; le château de Guercheville, ainsi qu'un parc de 50 arpents, enclos de murs, et qui n'est pas habité, appartient à M. le marquis Didier-Guyon.

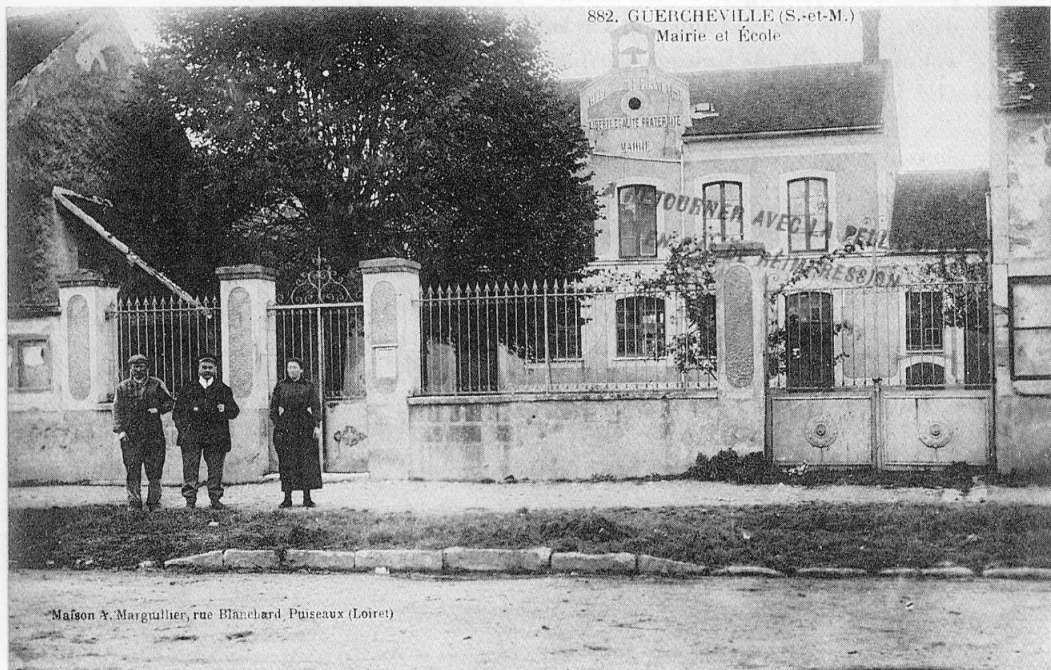
883. GUERCHEVILLE (S.-et-M.) — Service des Eaux



Maison A. Marguillier, rue Blanchard, Puisseux (Loiret)

19. Collection AMATTEIS

882. GUERCHEVILLE (S.-et-M.)  
Mairie et École



Maison A. Marguillier, rue Blanchard, Puisseux (Loiret)

20. Collection VERDIER

*Herbauvilliers.*

HERBAUVILLIERS ; patron Saint-Laurent , étoit en 1781 , cure de Paroisse de Saint-Jacques de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur , l'archevêque de Sens ; dames , les dames religieuses de l'abbaye de Montmartre près Paris , qui avoient haute , moyenne et basse justice en cette paroisse , régie par la coutume de Lorris-Montargis ; 20 feux , 60 communicants ( aujourd'hui 128 habitants ) ; située dans le Gâtinais-Orléanais ; généralité d'Orléans ; élection de Pithiviers ; grenier à sel de Malesherbes ; bailliage de Nemours.

On voit sur le territoire de la commune les vestiges d'un monument presque entièrement enfoui dans la terre. Certaines personnes ont cru y reconnoître un *dolmen* , un de ces autels druidiques sur lesquels nos féroces ancêtres immoloient des victimes humaines à leur barbare divinité. Mais peut-être ne sont-ce que les ruines d'une construction bien plus moderne ? On ne peut , dans l'état où les choses se trouvent maintenant , que former des conjectures ; il faudroit exécuter quelques travaux pour déblayer ces restes , et acquérir ainsi plus de certitude sur leur destination primitive.

## NÉCROLOGIE.

Antoine DUGUET , maire d'Herbauvilliers pendant près de 40 ans , est auteur de plusieurs morceaux de poésie où le style et la versification sont loin d'être d'accord avec ses bonnes intentions. Voici la lettre qu'il reçut de M. le duc de Duras , après avoir offert ses vers à Louis XVIII :

« J'ai mis sous les yeux du roi , Monsieur , votre ouvrage que m'a  
 » remis M. le comte de Rothe. Sa majesté y a reconnu tous les sentiments  
 » d'un excellent français , et c'est avec grand plaisir que je vous en  
 » fais part.

» Recevez , etc.

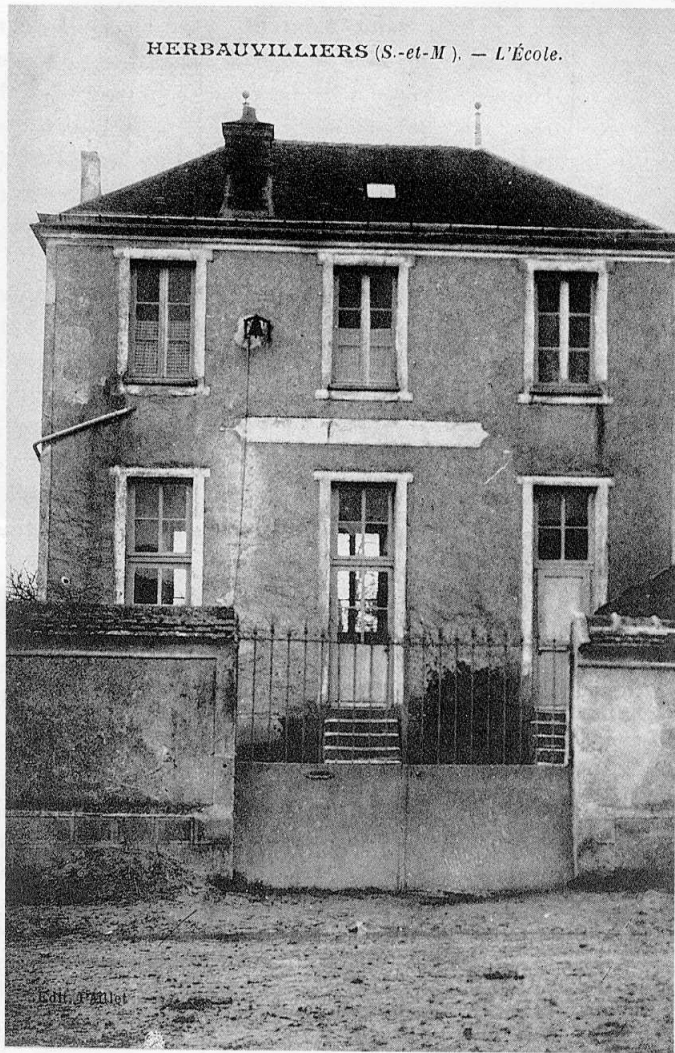
Signé : Le duc de DURAS.

Aux Tuileries , ce 18 novembre 1822.

M. Duguet est mort en 1852 ou 1853.

*Dépendances* : Belle-vue , chétive maison , qui n'a de mérite que son nom , et dont le propriétaire se nomme Sourceau ; elle est située proche la rivière d'Essonne , à environ une lieue du village , dans lequel existe une ferme dite la Grande Ferme , appartenant à M. Darrangué , ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bourges.

HERBAUVILLIERS (S.-et-M). — L'École.



21. Collection AMATTEIS

*Jacquerville.*

JACQUEVILLE ; patronne, la Sainte-Vierge, étoit en 1732, cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur, l'archevêque de Sens ; seigneur, M. de Bourron, capitaine aux gardes-françaises ; 22 feux, 72 communicants (aujourd'hui 152 habitants) ; haute, moyenne et basse justice. Ce bourg, environné de fossés, étoit situé dans le Gâtinais-français ; bailliage et élection de Nemours ; grenier à sel de Malesherbes.

La terre de Jacquerville a été possédée par plusieurs personnes dont l'histoire nous a conservé les noms. En 1415, sous le règne de Charles VI, *Helyon*, sire de *Jacquerville*, capitaine de Paris, s'étoit mis à la tête des partisans du duc de Bourgogne, et cette faction n'agissant qu'au gré de ses caprices et de sa fureur, plongeoit l'état dans la plus affreuse anarchie. Parmi les victimes infortunées de leur cruauté, on regretta beaucoup le jeune *La Rivière*, beau-frère du comte de Dammartin, que *Jacquerville* assomma d'un coup de hache dans sa prison. Non content de cette lâcheté, ce barbare le fit traîner tout mort qu'il étoit, jusqu'aux halles, où il eut la tête tranchée. Les séditieux portoient même l'insolence jusqu'à prétendre régler la conduite du dauphin dans l'intérieur du palais. Le 9 juillet, entre 11 heures et minuit, *Jacquerville* passant avec le guet près de l'hôtel Saint-Paul, monta brusquement à l'appartement du prince où l'on dansoit. Il lui reprocha la dissolution dans laquelle il vivoit, et s'adressant au seigneur de la Tremoille, il l'accabla des plus sanglantes invectives, l'accusant d'être le ministre de ces plaisirs indécents. Le dauphin, indigné, tira sa dague, et se jetant sur *Jacquerville*, lui en donna trois coups ; mais la cuirasse qu'il portoit lui sauva la vie. Il auroit été assommé par les domestiques du prince, sans le duc de Bourgogne qui le supplia de différer la punition de la brutalité de cet homme, pour en faire un exemple. Il trouva, dans la suite, des moyens de le faire évader. Le prévôt des marchands avoit reçu ordre d'assembler les échevins et les principaux bourgeois, et de leur faire savoir la disposition où tous les princes se trouvoient pour la paix ; déjà tout le monde applaudissoit à la réunion des princes, mais dans ce moment arrivèrent *Jacquerville* et *Caboche*, qui menacèrent le prévôt des marchands

et les échevins de les jeter par les fenêtres, s'ils continuoient à autoriser une paix qui n'auroit d'autre suite que la ruine de la liberté du peuple et de tous ses privilèges. Quelque temps après, Jacquville fut obligé de sortir de Paris avec une partie de ses troupes, pour aller combattre Clignet de Brabant et Bourbon, qui ravageoient le Gâtinais. Par un article du traité fait à Arras en 1414, il fut convenu que le duc de Bourgogne feroit sortir de France Jacquville, Caboche et quelques autres des principaux séditeux. Jacquville ne sortit point de France, ou du moins ne tarda pas à y rentrer, puisqu'en 1417, il fut assassiné à Chartres par Hector de Saveuse, avec lequel il avoit eu un démêlé. Celui-ci, à la tête de seize scélérats, l'arracha de l'église-cathédrale, et sourd à ses prières, il le laissa percé de coups et baigné dans son sang. Cet assassinat commis presque sous les yeux du duc de Bourgogne, causa une grande mortification à ce prince, dont le crédit avoit soutenu et plusieurs fois sauvé Jacquville. Il éclata d'abord en menaces contre Saveuse, mais il finit par lui pardonner.

La terre de Jacquville fut ensuite possédée par *Raoul de Montigny*, chevalier, grand pannetier du roi, et capitaine des gardes du duc de Bourgogne : il vivoit en 1442. *Jean de Montigny*, son fils, dit le *Boulangier*, pour un service notable qu'il rendit à l'état, en faisant entrer une grande quantité de bled dans le royaume au temps d'une mortelle famine, fut conseiller au parlement, puis président en la même cour en 1456; en reconnoissance de ses services, le roi Louis xi l'éleva à la charge de premier président au parlement de Paris, le 3 décembre 1471. Il fut un des juges du comte de Saint-Pol, connétable de France, et de Jacques d'Armagnac; il mourut le 24 février 1481, et fut enterré au cimetière des Innocents, avec cette inscription :

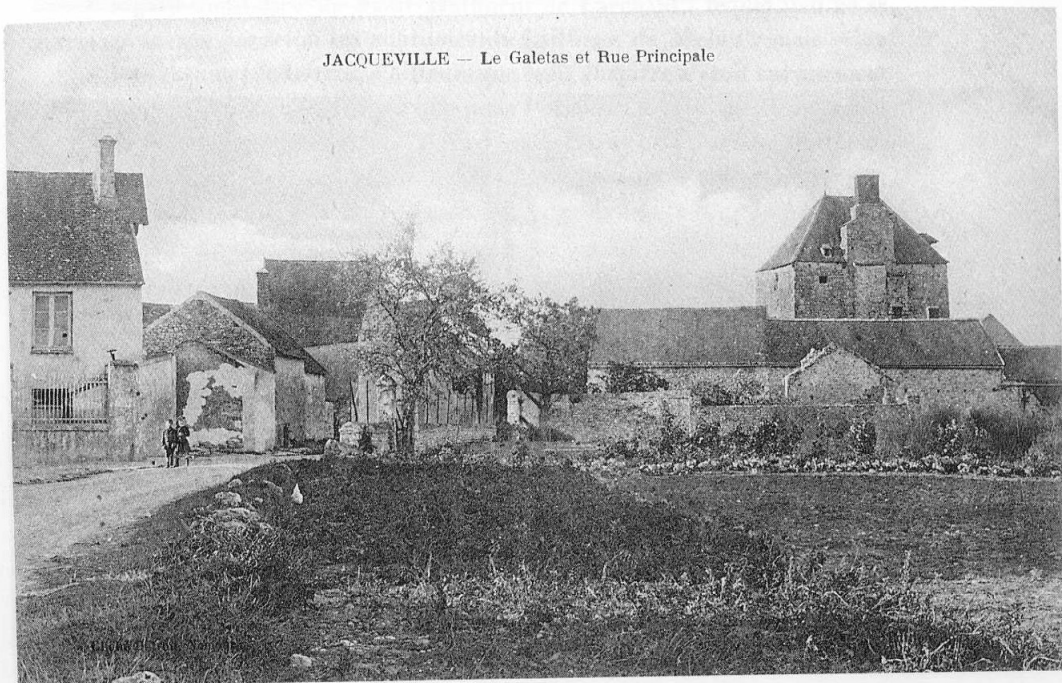
« *Cy-dessous Gist Noble et sage Messire Jehan le Boulangier, en son vivant Chevalier, Conseiller du Roi, nostre Sire, et premier Président en sa Cour du Parlement, Seigneur de Jacquville en Gastinois, d'Isle et de Montigny en Brie, qui trépassa le 24 Février 1481.* »

« *Aussi gist noble Dame Philippe de Cothereau, sa femme, et le fils dudit Seigneur est inhumé en ce même lieu, tout joignant le tombeau de ses père et mère.* »

Selon *D. Morin*, dans son histoire du Gâtinais, il y eut encore un autre seigneur de ce nom, gentilhomme de Gâtinais, qui fut grand chambellan du duc de Bourgogne. Il soutint en duel une querelle contre les sieurs de Bourdon et Soligny; mais comme ils étoient sur le pré en train de se battre, et que Jacquesville se défendoit contre ses adversaires avec autant d'adresse que de valeur, le duc de Bourgogne envoya assez tôt, et les fit séparer avant qu'ils se fussent blessés.

Cette seigneurie passa dans la suite au seigneur de Bourron.  
Il n'y a point de *Dépendances* dans cette commune.

JACQUEVILLE — Le Galetas et Rue Principale

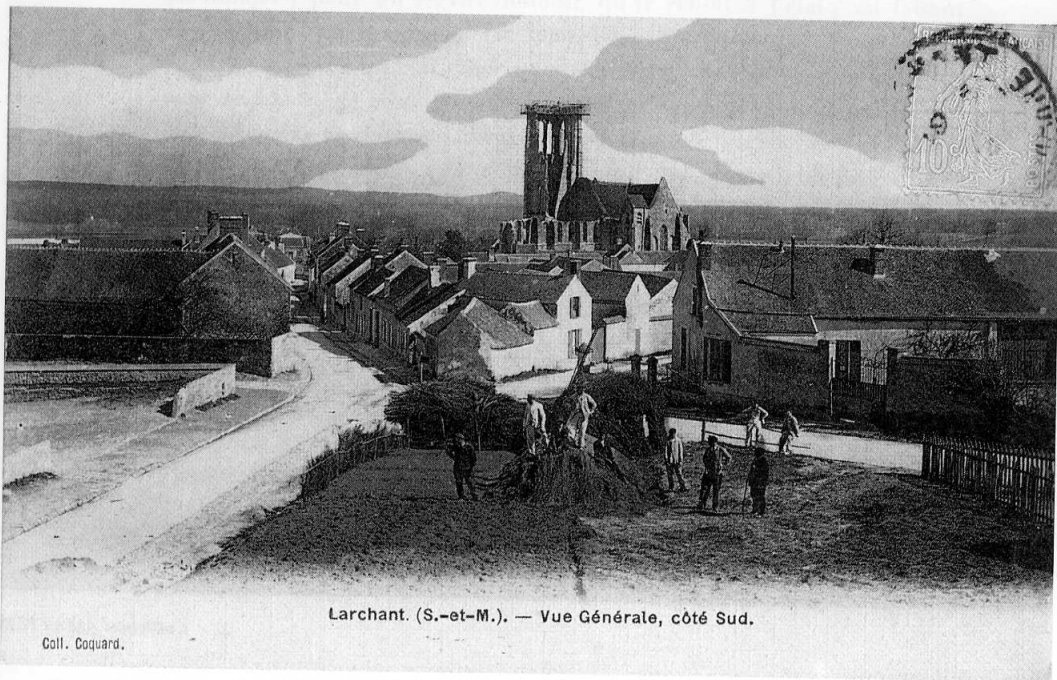




LARCHANT. - Le Restaurant COQUARD



23. Collection AMATTEIS



Larchant. (S.-et-M.). — Vue Générale, côté Sud.

Coll. Coquard.

24. Collection AMATTEIS

*Larchant.*

LARCHANT; patron Saint-Mathurin de *Lyrlicantu*, étoit en 1735, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur et seigneur, le chapitre de Paris; 100 feux, 300 communians (aujourd'hui 725 habitants); située dans le Gâtinais français; parlement et généralité de Paris; élection et grenier à sel de Nemours.

Le chapitre de Paris avoit dans la paroisse de Larchant tous les droits de haute, moyenne et basse justice; cette prévôté étoit régie par la coutume de Lorris et relevoit du bailliage de la Barre du chapitre dont les appels se portoient nuement au parlement. Ces privilèges de l'église de Paris furent contestés très-vivement en 1560, lors de la rédaction de la coutume de Melun. M<sup>e</sup> Jacques Quetier, qui y comparut pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris, représenta que  
 « sans cause ils avoient été appelés à la présente convocation, pour le  
 » regard dudit lieu de Saint-Mathurin de Larchant, lequel lieu ne se  
 » gouverne pas selon les coutumes du bailliage de Melun, mais selon  
 » les coutumes de Lorris; d'ailleurs que ledit chapitre n'étoit aucunement  
 » justiciable de ce bailliage; que pour l'exercice de leur justice, ils ont  
 » en la paroisse de Larchant, ainsi qu'à Rozoy, la Grande Paroisse,  
 » Vernou et Machau, leurs prévôts dont les appels ressortissent par-  
 » devant le bailli à la Barre du chapitre, et de-là à la cour de parlement  
 » de Paris. »

On n'eut aucun égard à ces représentations. On rappela le procès-verbal de la première rédaction de cette coutume auquel étoit comparu sans aucune protestation, le prévôt de Larchant, tant pour lui que pour les autres praticiens de cette paroisse. Le bailliage de Melun fit valoir ensuite un arrêt du conseil qui lui attribuoit formellement la connoissance des appellations de ces prévôtés du chapitre, et qui depuis avoit toujours été exécuté. Cependant l'usage a prévalu. La paroisse de Larchant a continué d'être régie par la coutume de Lorris, et le droit de juridiction de la Barre du chapitre a été confirmé par lettres-patentes du 14 août 1676.

Larchant est un bourg très-ancien, dont la tradition du pays fait remonter l'origine jusqu'au deuxième siècle. Il paroît même qu'il eut

autrefois le titre de ville. Usuard et les autres biographes, en rapportant la vie de Saint-Mathurin qui naquit à Larchant, disent : *Ex oppido Diœcesis Senonensis quod Lyricantus dicitur*. On lit aussi dans le traité assez curieux, imprimé en 1662, et intitulé : *Recherche de l'antiquité de Châteaulandon*, que dans tout le Gâtinois (hors Châteaulandon), il n'y a autres villes, même pour le présent, que Nemours, Fontainebleau, Montargis, Moret, Puiseaux, Etampes, Milly et Larchant. Enfin le pouillé général de l'archevêché de Sens, imprimé en 1648, et qui a été dressé avec exactitude sur plusieurs pouillés manuscrits plus anciens, fait mention d'un Hôtel-Dieu à la collation de l'archevêque, jouissant de 4000 liv. de revenu, et dans lequel il y avoit une chapelle à laquelle présentoit le chapitre de Paris. Cet établissement supposoit une nombreuse population.

Mais la considération dont la paroisse de Larchant jouissoit autrefois, et dont elle pouvoit être redevable à la grande vénération que tout le Gâtinois avoit pour les reliques de Saint-Mathurin, n'est plus la même aujourd'hui. Le nombre des habitants est beaucoup diminué. Les marchés qui se tenoient trois fois par semaine sont supprimés, et des trois foires qui existoient autrefois, une seule a été conservée, et a lieu le lendemain de l'Ascension.

Beaucoup d'auteurs ont parlé de Larchant, et plusieurs ont essayé de donner l'étymologie de son nom; en rapportant les différentes opinions, nous laisserons à nos lecteurs le droit de décider laquelle est la moins ridicule. D. Morin, dans son histoire du Gâtinois, prétend qu'il est ainsi appelé, parce qu'il est bâti dans une large campagne, *Larchant, de large champ* : mais bientôt après, pour que son explication convienne également au nom latin *Lyricantus*, et au nom français, il ajoute que c'est plutôt à cause de l'archet de S. Mathurin, qui étoit de ce lieu natif; pour ce en latin *Larchant* est nommé *LYRICANTUS*. André Duchêne écrit le nom de cette paroisse avec une apostrophe l'*Archamp*, et le fait dériver *EX ARIDO CAMPO*, à cause de son assiette qui est en une plaine sablonneuse, sèche et presque stérile. Ce dernier sentiment est absurde et tout-à-fait contraire à la vérité.

Le territoire de la paroisse de Larchant est très-fertile en bled et en légume. Il est entouré de montagnes de trois côtés, et au midi, est séparé de la plaine par des marais qui étoient beaucoup plus considérables, il

y a plus de deux cents ans. Pour les dessécher, on ouvrit en 1612, d'espace en espace des canaux qui firent écouler une grande partie des eaux dans la rivière de Loing; mais ce terrain étoit toujours perdu pour l'agriculture. Heureusement un paysan crut remarquer, au milieu de ces marais, une fondrière vers laquelle l'eau prenoit sa pente et se perdoit sous terre; l'observation fut vérifiée, on dirigea les canaux vers cette fondrière, et le marais desséché forme à présent une prairie de quinze cents arpents.

On voit encore à Larchant une enceinte de fortes murailles et de fossés avec des tourelles et des remparts. L'église qui est très-ancienne a été presque entièrement détruite en 1567, par les calvinistes. Des voûtes légères, soutenues par des piliers élevés, un portail encore orné d'anciennes sculptures et une belle tour, fixent l'attention des voyageurs, et font présumer que cet édifice étoit intéressant.

Cette église étoit desservie autrefois par des chanoines de Paris; mais cependant il y avoit, à ce qu'il paroît, dans l'origine, un curé en titre; car le Journal du Palais a conservé, sous la date du 18 novembre 1572, les conclusions très-sévères, prises par le procureur général, contre un curé de Larchant, qui méconnoissant la juridiction temporelle dans une contestation qui s'étoit élevée entre lui et le chapitre de Paris, s'étoit pourvu en cour de Rome.

Il y avoit dans l'église de Larchant trois chapelles, celle de *Sainte-Marie-Madeleine*, qui a été décorée par les soins du curé en 1785, celle de *Saint-Mathurin*, où reposoit avant les guerres civiles le corps de ce saint confesseur, et celle de *Sainte-Catherine*, qui étoit à la collation de l'archevêque de Sens.

La terre et seigneurie de Larchant étoit affectée depuis un temps presque immémorial à la mense du chapitre de Paris. On ne connoit ni l'époque, ni le premier motif de cette réunion. Dès l'année 1541, il existoit entre les religieux de St-Victor, prieurs et seigneurs d'Amponville et les chanoines de Notre-Dame de Paris, seigneurs de Larchant, un accord par lequel ces derniers cédoient à l'abbaye de Saint-Victor, à perpétuité, toute la dixme qui leur appartenoit dans le terroir d'Amponville du côté de Larchant, moyennant cinq muids de grain de rente annuelle et perpétuelle. Cet acte ne fut pas suivi d'une exécution bien constante, les terres étant demeurées incultes pendant les guerres des Anglais, les arrérages de la redevance s'accumulèrent; et les religieux se trouvant dans l'impossibilité de s'acquitter, renoncèrent aux dixmes dont le



Collection V. Coquard, Larchant  
LARCHANT (Seine-et-Marne). - Eglise St-Mathurin - L'Abside

25. Collection AMATTEIS



Larchant (S.-et-M.) — La grande Rue

Coll. Coquard

26. Collection AMATTEIS

chapitre de Paris leur avoit fait l'abandon ; « ce qui a restreint le terroir » d'Amponville à certaines bornes , qui se voyent de présent séparantes » les terroir et dixmages tant dudit Larchant que dudit Amponville. » C'est ainsi que s'exprimoit en 1640, l'auteur des Antiquités de Paris ; ces bornes sont encore aujourd'hui les mêmes.

Enfin une bulle de Clément VII, donnée à Avignon, le premier avril 1504, « confirme l'union faite au chapitre de l'église de Paris, de l'église » paroissiale des Mathurins ( de Saint-Mathurin ) de Larchant de Sens, » pour aider à fournir la distribution du pain de chapitre aux chanoines » qui, à faute de ce, ne résidoient et n'assistoient au service. » ( *Chopin, traité de la police ecclésiastique, liv. II, tit. vij. 40.* )

Nos rois percevoient autrefois sur les églises et les paroisses une espèce d'imposition que l'on nommoit *droit de gîte* ; en 1202, le bailli de Sens porta en compte ce droit, accensé pour Larchant à 15 liv. de revenu annuel.

Il y avoit plusieurs fiefs dans l'étendue de cette paroisse. La fabrique possédoit celui de *Saint-Mathurin*, qui étoit assez considérable ; celui de *Villechasson* appartenoit aux dames de Villiers-la-Joye ; celui de *Saint-Séverin*, à M. l'abbé de Saint-Séverin de Château-Landon ; celui de *Montapisson*, au vicomte de Montliard, seigneur de Puisceletz-lez-Nemours ; celui de *Colbert*, au chevalier de Trouville, qui y avoit fait bâtir un moulin à vent ; et enfin celui de *Biberon*, ayant droit de notariat royal, au prieur de Grez. Le commandant de Beauvais avoit aussi quelques possessions sur cette paroisse.

En 1569, un seigneur de Larchant, guidon du baron de Neubourg, fut blessé à la bataille de Montcontour : deux ans après, il fut employé avec Castelnau - Mauvissière, ambassadeur ordinaire de France, en Angleterre, et les sieurs de la Motte-Fénélon et de Foix, à négocier le mariage de la reine d'Angleterre avec le duc d'Anjou. Ce seigneur de Larchant étoit d'une ancienne et illustre maison de Normandie, du nom de *Grimouville* ; il portoit pour armes, *de gueules à trois étoiles d'or, 2 et 1* ; l'écu penché et surmonté d'un *casque de côté* ; supports, *deux sauvages, ayant un genou en terre*. *Nicolas de Grimouville*, baron de Larchant, fut par la suite capitaine des gardes-du-corps du roi Henri III, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Le bourg de Larchant essuya, la nuit du 12 au 13 septembre 1778,

un incendie qui consuma 287 maisons et bâtiments. Plus de la moitié des habitants perdirent dans les flammes, tous leurs grains, fourrages, meubles et effets. Les secours du gouvernement et la bienfaisance du chapitre de Paris les ont aidés à réparer leurs pertes.

Il ne nous reste plus qu'à faire connoître la vie de *Saint-Mathurin*, l'histoire de ses reliques, et des processions dont elles ont été l'objet. L'examen réfléchi que nous avons fait de la plupart des auteurs qui ont parlé de ce Saint, nous a convaincu que *Baillet* a su plus que les autres se mettre en garde contre le merveilleux qui enveloppe ordinairement les faits très-éloignés ; et nous croyons ne pouvoir mieux faire que de le citer lui-même ; aussi nous nous garderons bien de rapporter ici le conte que *Dulaure* a fait sur *Saint-Mathurin*, pour le plaisir d'en présenter la critique :

« *Saint-Mathurin* étoit né de parents encore idolâtres dans le quartier du diocèse de Sens, qui a fait depuis partie du Gâtinais ; il fut converti à la foi de Jésus-Christ en sa jeunesse, et l'on dit que Dieu voulut le rendre l'instrument et le ministre de la conversion des parents. On peut présumer de son zèle pour la gloire et le service de Jésus-Christ, que les âmes de son père et de sa mère ne furent pas les seules qu'il lui acquit par la prédication ou par la force des exemples de sa vertu. Ce fut pour lui en faciliter les moyens que son évêque l'ordonna prêtre. Le nom de *Polycarpe* que l'on donne à ce prélat ne nous fournit aucune lumière pour découvrir le temps auquel vivoit *Saint-Mathurin*, parce que ce *Polycarpe* n'a point de rang parmi les évêques de Sens ni d'aucune autre église voisine.

« Les autres circonstances de la vie de ce Saint ne nous sont guères plus connues, et le peu qui ait été recueilli dans une histoire publiée à ce sujet n'a pas plus d'apparence de vérité. C'est ce qu'on peut dire au moins d'un voyage qu'on prétend qu'il fit à Rome pour aller guérir la fille d'un prince qu'on ne nomme pas, de peur de rendre la fiction trop grossière. On ajoute par une suite de la même imagination, qu'il mourut en cette ville, et que pour satisfaire à sa dernière volonté, l'on rapporta son corps dans son pays ; ce que l'on croira encore moins, si l'on considère que ceux qui avancent ce fait, veulent qu'il soit arrivé du temps des persécutions des empereurs *Dioclétien* et *Maximien*.

» En quelque endroit que soit mort Saint-Mathurin , on croit qu'il fut enterré d'abord à Sens , et que dans la suite , il fut transporté en un lieu du diocèse de cette ville , appelé Larchant dans le Gâtinais près de Nemours. On prétend que c'étoit le lieu de sa naissance , mais il le rendit beaucoup plus célèbre par les miracles que Dieu y opéra en sa considération après sa mort. C'est ce qui attira les peuples en foule à son tombeau , sur lequel on construisit une magnifique église. Les huguenots du xvi<sup>e</sup> siècle firent de grands efforts pour la détruire , et pour dissiper les reliques du Saint. Ces efforts se terminèrent pour lors à quelque dommage qu'ils firent à l'édifice. Mais le chevalier du Boulay y étant allé l'an 1568 , avec une compagnie de soldats , força de nouveau l'église et jeta les reliques du Saint au feu. Ces fureurs sacrilèges ne servirent qu'à rallumer la dévotion des peuples avec plus d'ardeur qu'auparavant. Le pèlerinage y est devenu presque continuél de toutes parts , et le concours au temps de la fête du Saint , y étoit si grand , que l'on a compté souvent jusqu'à 120 bannières de paroisses rurales , qui y venoient en procession , et le bourg de Larchant ne s'appelle plus que Saint-Mathurin. »

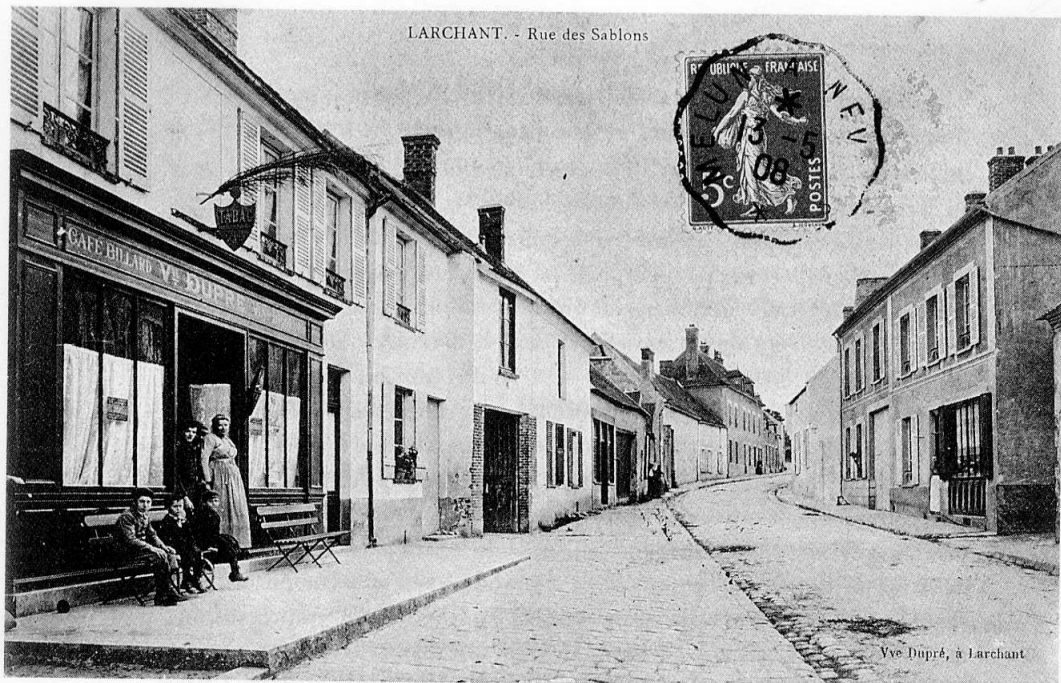
Les processions dont parle *Baillet* (9 novembre) n'ont plus lieu ; elles étoient tellement dégénérées de leur institution , que le cardinal de Luynes a cru devoir les interdire , ainsi que celle que l'on appelloit *le tour de la chässe* , et qui se faisoit par les habitants de Larchant dans dix paroisses des environs.

Nous ne devons point oublier de faire mention dans cet article , de M. *Miger* , ancien lieutenant-général du bailliage de Milly , natif de Larchant , qui a composé plusieurs traités , et envoyé à différents corps académiques , des mémoires dictés par l'amour du bien public et le désir de soulager l'indigence.

*Dépendances* : Un hameau : *Bonneveau* ; deux fermes , l'une dite *Le Chapitre* , appartenant à M. le comte Durosnel , pair de France ; l'autre dite *Tremainville* , à M. Desbaunes ; et une maison dite *Le Marais* , appartenant à M. le marquis Des Brosses.



LARCHANT. - Rue des Sablons



Vve Dupré, à Larchant

27. Collection AMATTEIS

5. - LE VAUDOÛÉ (S.-et-M.). - L'Étang du Nicorbin



28. Collection AMATTEIS

### *Le Vaudoué.*

**LE VAUDOUÉ**, patron Saint-Loup, étoit avant la révolution cure de l'archidiaconé de Gâtinais, doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu, 500 liv. ; 150 communicants ( aujourd'hui 382 habitants ).

*Vaudoué*, le *Vaudoué* tire son nom de sa position dans une vallée bordée de rochers sauvages qui font suite aux chaînes dont est hérissée la forêt de Fontainebleau. A peu de distance à l'est de cette commune, on voit la source de la petite rivière d'Ecole, qui se porte à l'ouest dans le département de Seine et Oise, rentre à Saint-Germain (canton sud de Melun), et se décharge dans la Seine, au-dessous de Ponthierry. La longueur totale de son cours peut avoir huit lieues.

La seigneurie du Vaudoué, et celle de Noisy-sur-Ecole appartenoient aux dames du couvent de Chelles-Sainte-Bouldour. Ces religieuses comparurent, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun, et protestèrent, afin que leur comparution ne pût leur préjudicier, attendu que ladite seigneurie étoit régie, non selon la coutume de Melun, mais suivant celle de Lorris.

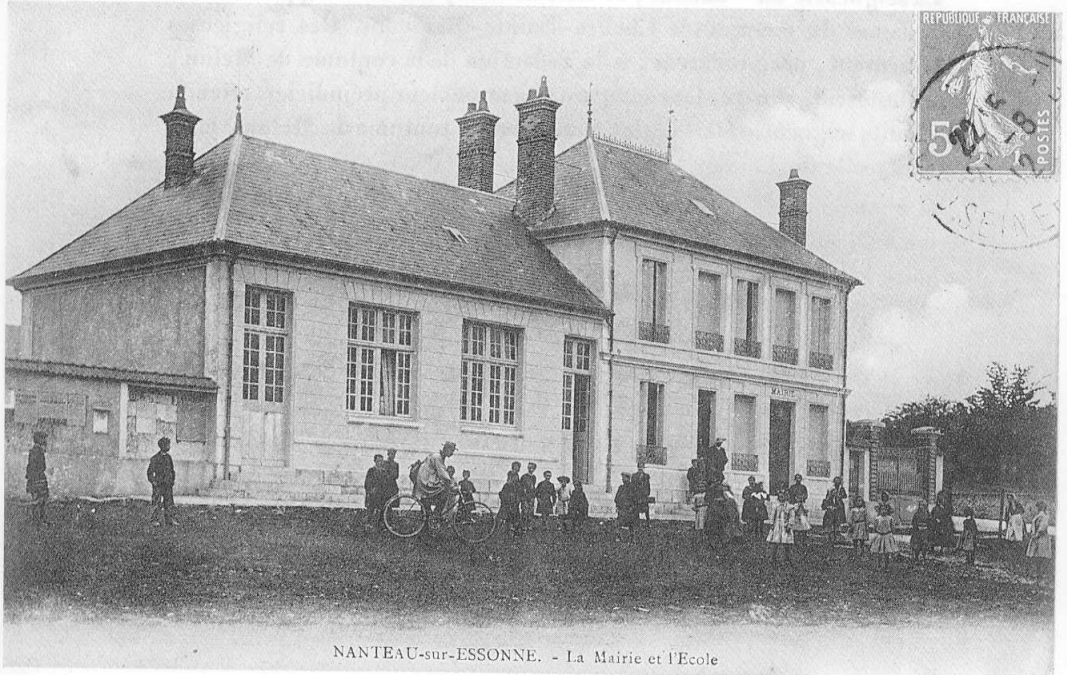
Il n'y a point de *dépendances*, mais *Feuillarde*, où se trouvoit une ferme anciennement, et dont les mesures existent encore, se compose aujourd'hui de 180 arpents de terre et de 20 arpents de bois, lesquels appartiennent à M. Le Genet. On voit aussi les vestiges de l'ancien ermitage de *Fourche*, dont le territoire se compose de 225 arpents de terre et de 20 arpents de bois, lesquels appartiennent à M. Ansillon. Il y avoit une église anciennement, car, en 1784 et 1785, un moine y disoit la messe, et faisoit sa demeure dans l'ermitage à 500 pas duquel existe une fontaine.



A Félix, édit., Milly

85. Le Vaudoué (S.-et-M.). — Place et Mairie

29. Collection AMATTEIS



NANTEAU-sur-ESSONNES. — La Mairie et l'École

30. Collection AMATTEIS

*Nanteau-sur-Essonne.*

NANTEAU-SUR-ESSONNE ; patron **Saint-Martin**, étoit en 1790, cure de l'archidiaconé et doyenné du Gâtinais ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 1100 liv. ; 150 communicants, 47 feux (aujourd'hui 551 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

Ce lieu est situé sur la rive droite de l'Essonne et à la limite de ce département.

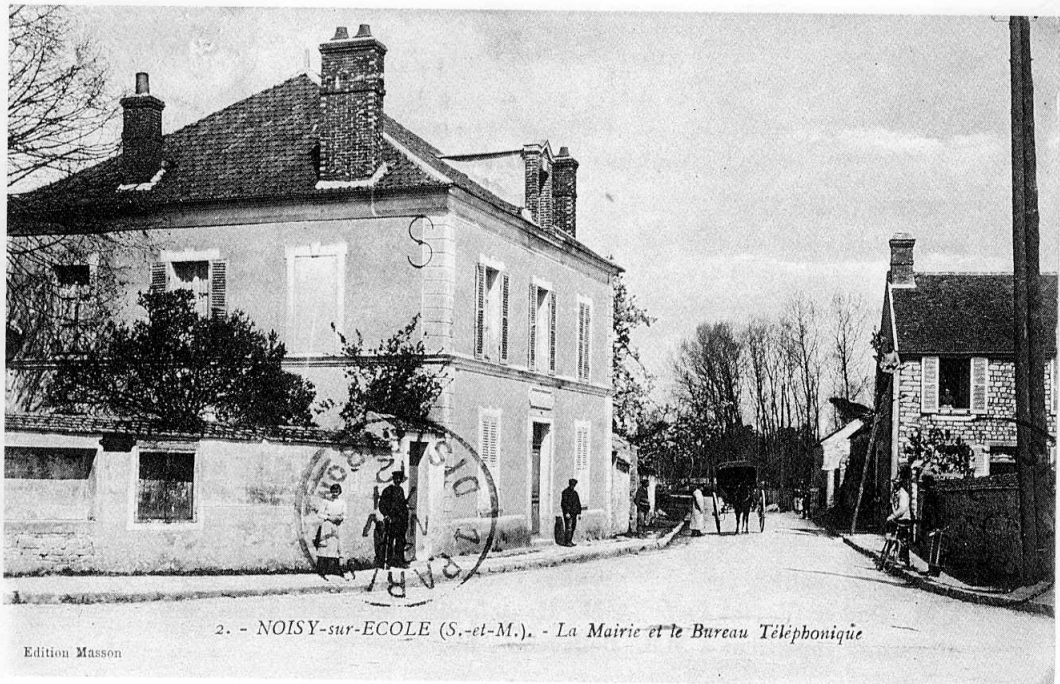
La seigneurie de Nanteau appartenoit, en 1560, à François de Vendôme, vidame de Chartres. Ce seigneur comparut à la rédaction de la coutume de Melun, ainsi qu'Antoine Lefèvre, curé du lieu.

*Dépendances* : Quatre hameaux : *Barbacanne* ; *Bois-Minard* ; *Courcelles* et *Villard* ; quatre fermes : *Grande-Maison*, appartenant à M. Feulas ; *Grouison*, petite ferme, aux héritiers Pouzet ; *Ninveau*, petite ferme, à M. Dudonville ; et *Fiéfé*, à M. Hautefeuille ; le moulin à eau, dit *Royneau*, appartient à MM. Bellaveine, fils.

NANTEAU-SUR-ESSONNE (S.-et-M.) — Le Bureau de Tabac et Grande-Rue.



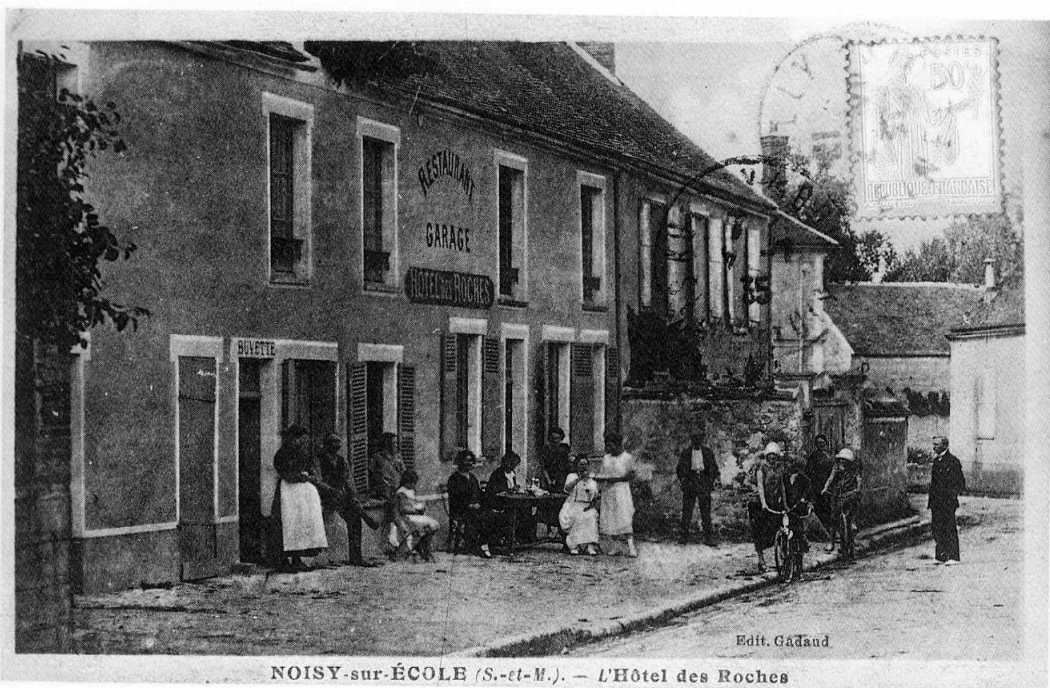
Edit. Perthuis, Tabac



2. - NOISY-sur-ÉCOLE (S.-et-M.). - La Mairie et le Bureau Téléphonique

Edition Masson

32. Collection AMATTEIS



NOISY-sur-ÉCOLE (S.-et-M.). - L'Hôtel des Roches

Edit. G&Jand

33. Collection AMATTEIS

*Noisy-sur-Ecole.*

NOISY-SUR-ÉCOLE, 1<sup>ère</sup> patronne, l'Assomption, 2<sup>e</sup> patron St-Georges; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé et doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu, 600 liv.; dames, les religieuses de Chelles; généralité de Paris; élection de Melun; 105 feux, 225 communicants (aujourd'hui 353 habitants).

La seigneurie de Noisy appartenait aux dames du couvent de Chelles-Sainte-Bouldour, qui firent pour la commune de Noisy, lors de leur comparution à la rédaction de la coutume de Melun, les mêmes réserves que pour celle du Vaudoué.

Le territoire de Noisy, couvert de roches stériles, est, pour la plus grande partie, en landes incultes; aussi ses productions sont-elles presque nulles, et d'un très-modique rapport.

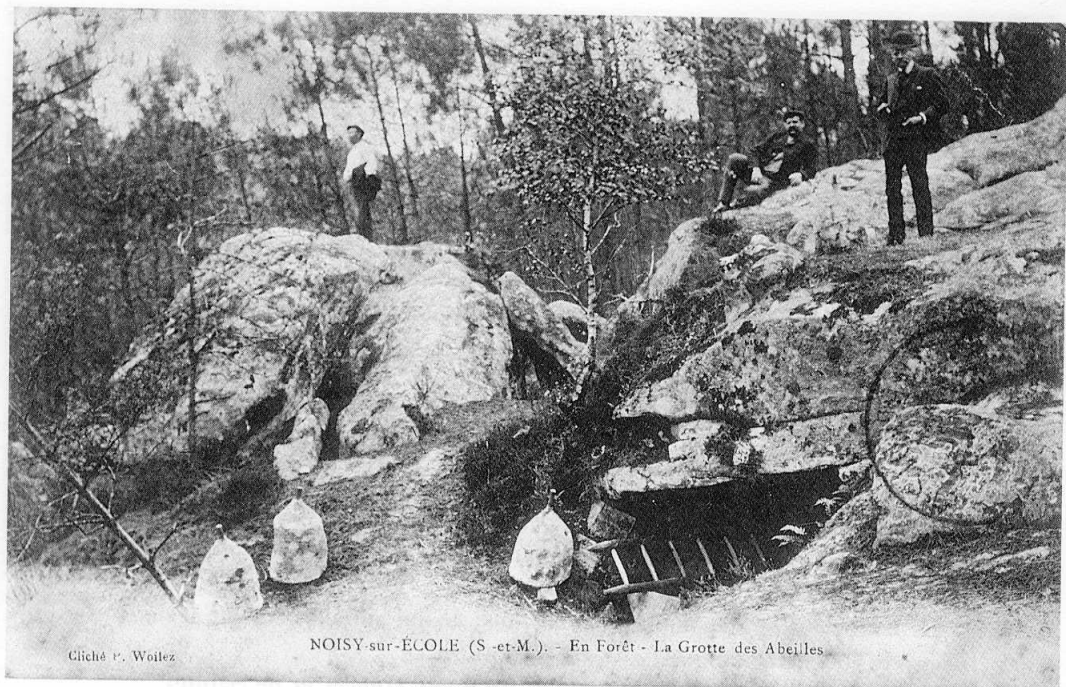
Le nom de *Noisy* en latin est *Nucetum*; ce qui annonçeroit que les *noyers* y étoient communs.

Il y avoit deux chapelles: l'une dite de Saint-Hubert et de Sainte-Marie-Madeleine, au château de *Chambergeot*; elle valoit 400 liv.; le seigneur y nommoit; l'autre, dite de la *Madeleine-aux-Choux*, appartenant aux religieux de Sainte-Colombe-lez-Sens, près de la ferme de la Madeleine. Elle fut vendue et détruite anciennement.

*Dépendances*: Trois hameaux: *Auvers*; *Le Puits-Rond* et *Cas-Rouge*: deux châteaux: *Chambergeot*, dans lequel étoit une chapelle, avec un parc de cent arpents et une ferme du même nom, appartenant à madame veuve de feu M. le comte de Ménardeau, née Dupré de Saint-Maur; et *La Renommère*, aussi avec cent arpents, appartenant à M. Gillet de La Renommère.

La ferme dite *Poizereau*, isolée sur la hauteur, appartient à M. Nolleva, et celle dite *La Madeleine*, sur le point d'être démolie, à M. Derozier.

On a élevé sur la hauteur qui domine le village, un télégraphe qui dessert la ligne de Lyon, et qui communique au nord avec celui de Fleury, et au sud avec celui de La Chapelle-la-Reine.



Cliché P. Woitez

NOISY-sur-ÉCOLE (S-et-M.). - En Forêt - La Grotte des Abeilles

34. Collection AMATTEIS



RECLOSES. - Rue des Canches

Joseph, 1911, Recloses

35. Collection AMATTEIS

*Récluses.*

**RÉCLOSES**, patron **Saint-Martin**, étoit avant la révolution, cure de l'archidiaconé de **Gâtinais**; doyenné de **Milly**; collateur, l'archevêque de **Sens**; revenu **800 liv.**; **157 feux**, **580 communicants** (aujourd'hui **794 habitants**); généralité de **Paris**; élection de **Nemours**.

Le village de **Récluses** dont le nom semble indiquer un lieu jadis habité par de pieux solitaires, forme, à l'extrémité meridionale de la forêt de **Fontainebleau**, une sorte d'hémicycle. Il se compose de deux rues principales qui se réunissent à angle aigu au sud.

Il est à remarquer que les habitants ne peuvent se procurer de l'eau pour leur usage personnel, que par un puits qui est à un quart de lieue du centre du village.

Il n'y a point de *dépendances*.





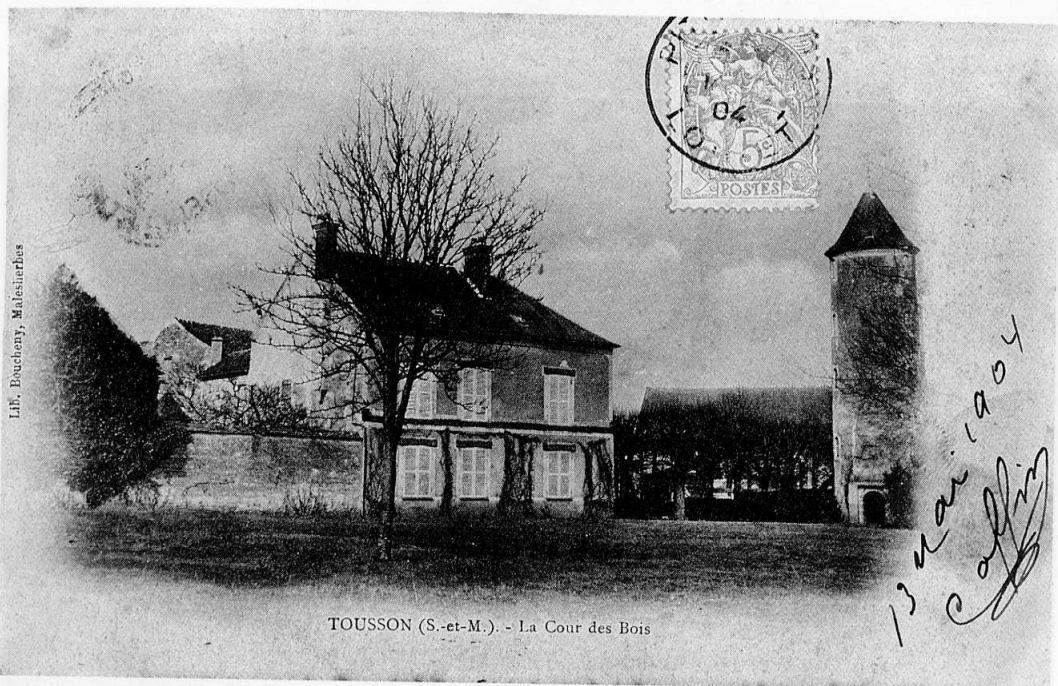
*Rumont.*

**RUMONT**, patron **Saint-Denis**, étoit avant **1790**, cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu **500 liv.** ; **50 feux**, **80 communicants** (aujourd'hui **262 habit.**) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

En **1555**, **Antoine de Montliart**, seigneur de **Rumont**, comparut par procureur, à la rédaction de la coutume de Sens.

Ce lieu avoit anciennement le titre de marquisat.

*Dépendances* : Le *Château de Rumont*, ainsi que la ferme dite *Nuisement*, appartient à madame veuve de **Brosses** ; et la ferme dite *Beaulieu*, à madame **Dugnot**, de **Malesherbes**.



TOUSSON (S.-et-M.). - La Cour des Bois

*Tousson.*

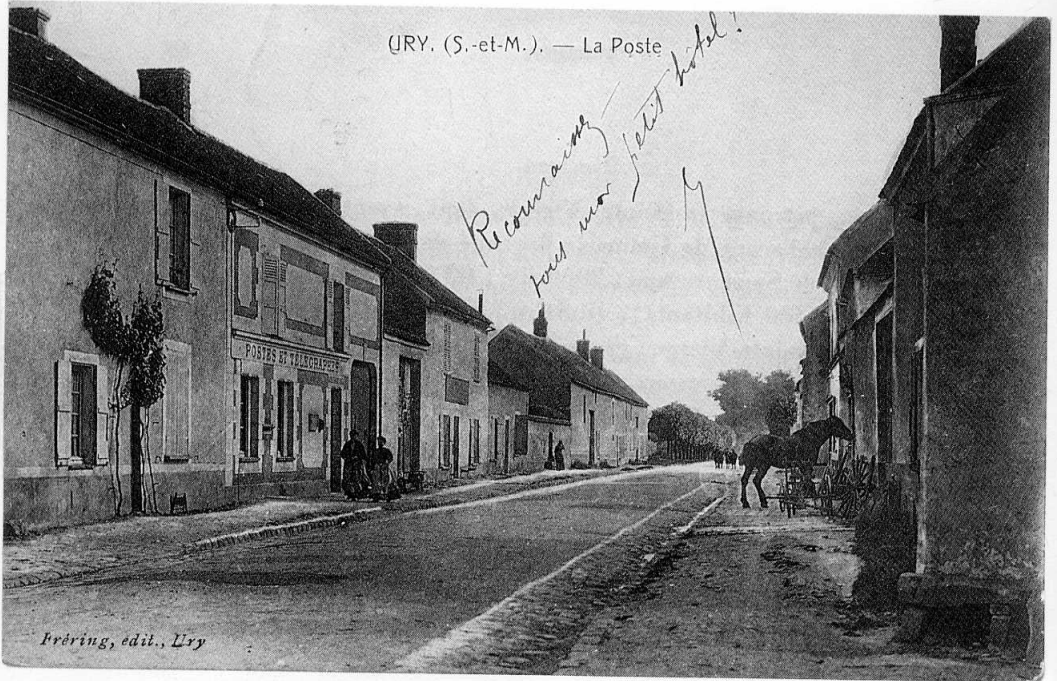
**TOUSSON**, patronne la **Sainte-Vierge**, étoit, avant la révolution, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, M. l'archevêque de Sens; revenu, 2000 liv.; 60 feux, 270 communicants (aujourd'hui 500 habitants); titulaire, Notre-Dame de septembre, nativité de la Sainte-Vierge; généralité de Paris; élection de Nemours.

La seigneurie de Tousson, comme celle de Nanteau-sur-Essonne, appartenoit, en 1560, à François de Vendôme, vidame de Chartres.

*Dépendances* : L'ancien château dit *La Cour des Bois*, ainsi que la ferme du même nom, appartient à M. Lagarde, maire et membre du conseil-général; la ferme dite *Gallerand*, appartient à M. Bellaveine; et la ferme dite *La Brosse*, située à peu de distance des limites de ce département, se trouve sur le territoire de Milly (Seine et Oise).

L'abbaye de *Notre-Dame-des-Champs* n'existe plus.





39. Collection AMATTEIS



40. Collection AMATTEIS

*Ury-en-Bière.*

URY-EN-BIÈRE, *aliàs* Uric, patron Saint-Martin, étoit autrefois cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyen de Milly; collateur, le prieur de Saint-Victor de Paris; revenu, 400 liv.; 150 feux, 250 communicants (aujourd'hui 353 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Ce village se compose d'un groupe de maisons rassemblées que traverse la route de Fontainebleau à Orléans.

On pourroit croire, dit M. le docteur Pascal, que ce lieu qui est aujourd'hui éloigné de 4 à 500 mètres de la forêt de Fontainebleau, et qui jadis étoit enveloppé dans celle de Bière, tire son nom de l'animal appelé *Urus*, dont les Allemands ont fait *Aurochs*. Cet animal est le taureau dans son état naturel et sauvage, et même la race première et primitive du taureau qui, selon Buffon, a été altérée, changée et modifiée par la domesticité. L'*Urus* habitoit surtout nos grandes forêts.

La seigneurie d'Ury appartenoit à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. En 1560, le cardinal de Guise, abbé de ce monastère, assista, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun. Les habitants du lieu y comparurent également par procureur.

Point de *dépendances*, mais dans le chef-lieu existent deux fermes: l'une dite *la grande Maison*, appartenant à M. Bonneau, notaire à Orléans; et l'autre dite *Saint-Victor*, à M. Fouquet, maître de poste à Fontainebleau.



41. Collection AMATTEIS



42. Collection AMATTEIS

*Villiers-sous-Grès.*

**VILLIERS-SOUS-GRÈS** (le pouillé de Sens et Cassini écrivent *sur-Grès*) ; patron **St-Etienne** ; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'abbé de Molesmes ; revenu 1000 liv. ; 147 feux, 450 communicants (aujourd'hui 304 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

Villiers appartenait aux couvent et prieur de **Saint-Sauveur de Melun** ; il avait été donné au monastère, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, par **Philippe I<sup>er</sup>**.

Ce prieur assista, en 1370, à la rédaction de la coutume de Melun, comme seigneur de Villiers. Les habitants furent appelés, mais ils ne comparurent point à la rédaction de cet acte.

Au sud du village, il y avait une chapelle prieuriale de l'ordre de **St-Benoit**, qui dépendoit également du prieuré de **St-Sauveur de Melun**.

*Dépendances* : Un hameau : **Busseaux**.



507 — Villiers-sous-Grès. — Hameau de Busseaux.

## OUVRAGES SUR LA SEINE-ET-MARNE

Essais historiques sur le département de la Seine-et-Marne, par L. Michelin, 1829. Ouvrage en sept volumes, très rare, retraçant l'histoire de chaque commune du département. La réédition est proposée par canton ; dans chaque ouvrage est inclus l'additif paru douze ans après le début de l'édition en 1829. Il faut signaler le faible tirage de chaque canton, entre 200 et 400 exemplaires.

Possibilité de recevoir les cantons de votre choix, à parution (sans aucun frais d'envoi) sur simple demande.

Les personnes intéressées par la collection complète des « Essais historiques de Michelin », c'est-à-dire tous les fascicules des cantons parus ou à paraître peuvent en faire la demande, et les recevront au fur et à mesure de leur parution (sans frais d'envoi). En outre, seules elles pourront bénéficier de l'acquisition hors commerce des plaquettes sur Melun, Fontainebleau, Coulommiers (histoire de Cordier 1795), qui ne seront rééditées qu'en nombre égal à celui des personnes ayant acquis tous les cantons parus, afin qu'elles puissent posséder cet ouvrage si rare, à peu près complet.

<b>Canton de Bray-sur-Seine</b> , illustré de cartes postales .....	<b>30 F</b>
Baby, Balloy, Bazoches, Chalmaison, Everly, Fontaine, Fourches, Grouaix, Gravon, Grisy, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes, Montigny-le-Guesdier, Mouceaux-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen, Passy, St-Sauveur, Soisy, Villenaux, Villiers, Villuis.	
<b>Canton de Brie-Comte-Robert</b> , 1, 48 p. ....	<b>25 F</b>
Chevry-Cossigny, Combs-la-Ville, Coubert, Evry, Ferrolles-Attily, Grecy.	
<b>Canton de Brie-Comte-Robert</b> , 2, 56 p. ....	<b>28 F</b>
Grisy-Suisnes, Lesigny, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Moissy-Cramayel, Réau, Servon, Soignolles.	
<b>Canton de La Chapelle-la-Reine</b> , illustré de cartes postales. ....	<b>30 F</b>
Achères, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Herbauvilliers, Jacquerville, Larchant, Le Vaudoué, Nan-teau, Noisy, Recluses, Rumont, Tousson, Ury, Villiers-sous-Grès.	
<b>Canton du Châtelet-en-Brie</b> , illustré de cartes postales. ....	<b>30 F</b>
Blandy, Chartrettes, Châtillon-la-Borde, Courtry, Echou-Boulains, Fericy, Fontaine-le-Port, Héricy, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Sivry, Valence.	
<b>Canton de Château-Landon</b> , illustré de cartes postales. ....	<b>30 F</b>
Arville, Aufferville, Beaumont, Bougligny, Branles, Chaintreaux, Chenou, Gironville, Ichy, Lagerville, La Madeleine, Maisoncelles, Mondreuil, Obsonville, Souppes.	
<b>Canton de Claye-Souilly</b> , 44 p. ....	<b>22 F</b>
Annet, Carnetin, Charmentray, Charny, Compans, Courtry, Fresnes, Gressy, Isles-les-Villenoy, Iverny, Le Pin, Le Plessis-aux-Bois, Messy, Mitry Mory, Nantouillet, Precy, St-Mesmes, Souilly, Trilbardou, Vignely, Villeparisis, Villeroy, Villevaudé.	
<b>Canton de Coulommiers</b> , illustré de cartes postales .....	<b>30 F</b>
(Sans Coulommiers), Aulnoy, Beauthel, Boissy-le-Châtel, Chailly-en-Brie, Giremoutiers, Guérard, La Boissière, La Celle, Maisoncelles, Mauperthuis, Mouroux, Pommeuse, St-Augustin, Saints.	
<b>Canton de Crécy</b> , 56 p. ....	<b>28 F</b>
Bailly-Romainvilliers, Bouleurs, Boutigny, Condé, Couilly, Coulomme, Coutevroult, Esbly, La Chapelle, La Haute-Maison, Magny, Montry, Quincy-Segy, St-Fiacre, St-Germain, St-Martin-Voulangis, Sancy, Serris, Vaucourtois, Ville-mareuil, Villiers-sur-Morin.	
<b>Canton de Dammartin-en-Goële</b> , 48 p. ....	<b>23 F</b>
Cuisy, Forfry, Gevres-le-Chapitre, Juilly, Mesnil-Amelot, Le Plessis-l'Evêque, Longperrier, Marchemoret, Mauregard, Montgé, Monthion, Moussy, Oissery, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Pathus, St-Soupplet, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin.	
<b>Canton de Donnemarie-en-Montois</b> , illustré de cartes postales. ....	<b>30 F</b>
Cessoy, Chalaudre, Chatenay, Coutançon, Dontilly, Egligny, Gurcy, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons, Montigny-Lencoup, Paroy, Savins, Signy, Sognolles, Thenisy, Villeneuve-les-Bordes, Vimpelles	

<b>Canton de la Ferté-Gaucher</b> , 36 p. (quelques exemplaires disponibles) . . . . .	20 F
Amillis, Chartronges, Chevru, Choisy-en-Brie, Dagny, Jouy-sur-Morin, La Chapelle-Veronges, Lecherolles, Leudon, Marolles, Meilleray, Montolivet, Moutils, St-Barthelemy, St-Martin-des-Champs, St-Rémy-de-la-Vanne, St-Siméon.	
<b>Canton de la Ferté-sous-Jouarre</b> , 48 p. . . . .	25 F
Bassevelle, Bussièrès, Chamigny, Changis, Ciry-sur-Marne, Jouarre, Luzancy, Méry, Nanteuil, Pierrelève, Reuil, Saacy, Ste-Aulde, St-Jean-deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy-Signets, Ussy-sur-Marne.	
<b>Canton de Lagny</b> , 1, 72 p. . . . .	28 F
Brou, Bussy-St-Georges, Bussy-St-Martin, Chalifert, Champs, Chanteloup, Chelles, Chessy, Collegien, Conches, Coupvray.	
<b>Canton de Lagny</b> , 2, 70 p. . . . .	28 F
Croissy, Dampmart, Emerainville, Ferrières, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny.	
<b>Canton de Lagny</b> , 3, 44 p. . . . .	22 F
Lesches, Lognes, Montevrain, Noisiel, Pomponne, St-Denis-du-Port, St-Thibault-des-Vignes, Thorigny, Torcy, Vaires.	
<b>Canton de Lizy-sur-Ourcq</b> , 56 p. . . . .	28 F
Armentières, Barcy, Cocherel, Congis, Coulombs, Crepoil, Crouy-sur-Ourcq, D'Huisy, Douy-la-Ramée, Echampeu, Etrepilly, Germigny, Jaignes, Le Plessis-Placy, Grandchamp, Marcilly, Mary, May, Occuerre, Puisieux, Rademont, Tancrou, Trocy, Vaux-sous-Coulombs, Vendrest, Vincy-Manceuvre.	
<b>Canton de Lorrez-le-Bocage</b> , 44 p. . . . .	22 F
Blennes, Chevry-en-Sereine, Dian, Egreville, Flagy, Montmachoux, Noisy-le-Sec, Paley, Préaux, Remauville, St-Ange-le-Vieil, Thoury-Ferrottes, Vaux-sur-Lunain, Villebeon, Ville-Maréchal, Voulx.	
<b>Canton de Meaux</b> (sans Meaux), illustré de cartes postales . . . . .	30 F
Chambry, Chauconin, Crécy, Fublaines, Germigny-l'Evêque, Mareuil-les-Meaux, Montceaux, Nanteuil, Neufmontier, Penchard, Poincy, Trilport, Varredes, Villenoy.	
<b>Canton de Melun</b> (sans Melun), illustré de cartes postales . . . . .	35 F
Arbonne, Aubigny, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Cely, Cesson, Chailly-en-Bière, Dammarié-les-Lys, Fleury-en-Bière, La Rochette, Le Mée, Livry, Maincy, Montereau-sur-le-Jard, Nandy, Perthes, Pringy, Rubelles, St-Fargeau, St-Germain-Laxis, St-Germain-sur-Ecole, St-Martin-en-Bière, St-Sauveur-sur-Ecole, Savigny-le-Temple, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Vert-St-Denis, Villiers-en-Bière, Voisenon.	
<b>Canton de Montereau</b> . . . . .	20 F
Barbey, Brosse-Montceaux, Cannes, Courcelles, Esmans, Forges, Grande-Paroisse, Laval, Marolles, Misy, St-Germain-Laval, Salins, Varennes.	
<b>Canton de Mormant</b> . . . . .	30 F
Andrezel, Argentières, Aubepierre, Bailly-Carrois, Beauvoir, Bombon, Bréau, Champdeuil, Champeaux, Clos-Fontaine, Courtomer, Crisenoy, Fontenailles, Fouju, Grandpuits, Guignes, La Chapelle-Gauthier, Lady, Ozouer-le-Repos, Pecqueux, Quiers, Saint-Méry, Saint-Ouen, Suscy, Verneuil, Yèbles.	
<b>Canton de Moret-sur-Loing</b> , 40 p. . . . .	22 F
Champagne, Dormelles, Ecuelles, Episy, La Celle-sur-Moret, Montarlot, Montigny, St-Mammes, Thomery, Veneux-Nadon, Vernou, Villecerf, Villemert, Ville-St-Jacques.	
<b>Canton de Nangis</b> , 44 p. . . . .	25 F
Bannost, Bezalles, Boisdon, Châteaubleau, Courtevroust, Fontains, Fretoy, Gastins, Jouy-le-Châtel, Chapelle-Rablais, Croix-en-Brie, Pecy, Rampillon, St-Just, Vanville, Vieux-Champagne, Villegagnon.	
<b>Canton de Nemours</b> , 40 p. . . . .	22 F
Bagneux, Bourron, Chatenoy, Chevrainvilliers, Fay, Fromonville, Garentreville, Grez, La Genevaie, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Ormesson, Poligny, St-Pierre-les-Nemours, Treuzy.	
<b>Canton de Provins</b> , 1. . . . .	30 F
Chalautre, Chenoise, Cucharmoy, La Chapelle-St-Sulpice, Landoy, Lourps, Mortery, Poigny, Provins (1 <sup>ère</sup> partie).	



<b>Canton de Provins, 2</b> .....	<b>28 F</b>
Provins (suite), Rouilly, St-Brice, Ste-Colombe, St-Hillier, St-Loup-de-Naud, Vulaines.	
<b>Canton de Rebais, 24 p.</b> .....	<b>17 F</b>
Bellot, Boitron, Chauffry, Doue, Hondevilliers, La Trétoire, Montdauphin, Montenils, Orly, Sablonnières, St-Cyr, St-Denis, St-Germain, St-Léger, St-Ouen, Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot.	
<b>Canton de Rozay-en-Brie</b> .....	<b>28 F</b>
Bernay, Coupalay, Crèveœur, Dammartin, Faremoutiers, Fontenay, La Chapelle-Iger, La Houssaye, Le Plessis-Feu Aussoux, Les Chapelle-Bourbon, Lumigny, Marles, Mortcerf, Nesles-la-Gilberte, Neufmoutier, Ormeaux, Pezarches, Planoy, Tigeaux, Touquin, Vaudoy, Vilbert, Villeneuve-la-Hurée, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-St-Denis, Voinsles.	
<b>Canton de Tournan, 80 p.</b> .....	<b>28 F</b>
Châtres, Chaumes, Combault, Courquetaines, Favières, Gretz, Liverdy, Ozoir-la-Ferrière, Ozouer-le-Voulgis, Pontault, Pontcarré, Presles, Roissy, Solers.	
<b>Canton de Villiers-Saint-Georges, illustré de cartes postales</b> .....	<b>35 F</b>

Les prix mentionnés de tous les ouvrages ci-dessus sont nets. Les frais d'expédition sont à la charge des Editions Amattéis (sauf pour l'ouvrage Maisons de Brie).

Le règlement peut se faire à la commande (pour éviter un deuxième courrier), ou règlement à réception de l'ouvrage aux :

EDITIONS AMATTEIS — 77190 DAMMARTIE-LES-LYS.  
UNIQUEMENT PAR CORRESPONDANCE — PAS DE MAGASIN.  
SUR DEMANDE, CATALOGUE SEINE-ET-MARNE.



Edit. Noël  
Costume de **St-Scupplets**, près Dammarville-en-Gouille (S.-et-M.)  
Bennet de dentelle, petit plissé en tulle  
Capulet fin lainage bleu roy  
Collerette brodée blanche appelée Modeste, ou guimpe

## LA VIE RURALE EN SEINE-ET-MARNE de René-Charles PLANCKE

Avec ses 317 reproductions de cartes postales, ses 52 documents et publicités d'autrefois, ce très bel ouvrage de 256 pages, richement documenté, vous permet de découvrir ou de retrouver le passé de votre département.

- 151 communes sont représentées par la carte postale.

- 263 communes citées dans le texte.

Etudes sur :

- Evolution de l'Agriculture, Culture, Elevages, Ouvriers agricoles.

- Artisans ruraux, Industries agro-alimentaires, Enseignement agricole.

- Foires, Marchés, Fêtes religieuses et corporatives, Concours agricoles...

**1983 - 2<sup>e</sup> édition - 17 x 24 - 256 pages, 370 illustrations 100 F**

ACHEVE D'IMPRIMER  
SUR LES PRESSES  
LIENHART ET C<sup>IE</sup> A

*slc*

EN OCTOBRE 1983  
DE L'IMPRIMERIE  
AUBENAS D'ARDECHE

N° 2082 - Imprimé en France

DEPOT LEGAL : OCTOBRE 1983



LIVRES ANCIENS & MODERNES  
CARTES POSTALES ANCIENNES

(6) 437.60.21

77190 DAMMARIÉ - LES - LYS

12 Avenue Allende

Qu'auriez-vous à me proposer? Je recherche pour  
Collection: Livres, vieux papiers, archives, manuscrits,  
journaux, cartes postales, photographies anciennes, ainsi  
que tout ce qui se rapporte à la Seine et Marne  
(Brie, Gâtinais, Hurepoix).

AMATTEIS

PS : Catalogue de Livres Anciens et Modernes  
sur demande

RC 78 A 293